



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-23-EXERCICE 2025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLEVELYNE, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-23

1/4

2025-04-23-EXERCICE 2025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2025 ;

Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Municipal doit chaque année voter le montant des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire vous indique que les taux d'imposition de la Commune sont en constante baisse depuis 1989 et qu'ils ont même fortement diminué en 2012 et 2013 de 1,5 % pour chaque exercice, de 0,9 % en 2015 de 0,5 % en 2019 et de 1% en 2022. Depuis 1989, cela représente une baisse totale de 14%.

Cependant, il convient de vous rappeler les nouvelles modalités de vote des taux communaux depuis 2021.

A- Effet sur le taux de taxe d'habitation

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 (LF 2020) a instauré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cette suppression, amorcée par la loi de finances pour 2018, s'est étalée progressivement, jusqu'à 2023. Pour les 80 % des foyers les plus modestes (au sens de leurs revenus fiscaux), la baisse de la taxe d'habitation a été portée à 30 % en 2018, 65 % en 2019 pour une suppression complète en 2020. Pour les 20 % des foyers restants, les mêmes baisses successives se sont étalées de 2021 à 2023.

Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue. **Désormais, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Commune doit en voter le taux.** Le produit prévisionnel de TH sur les résidences secondaires (THRS) à percevoir en 2025 est notifié sur l'état 1259.

B- Transfert de la part départementale de TFB à Lorette

La suppression de la THRP est totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

Afin que le transfert de la part départementale de TFB soit neutre pour le contribuable, les exonérations et abattements de TFB communaux sont recalculés chaque année pour tenir compte des différences de politiques fiscales pratiquées sur la commune de Lorette et le département.

Le transfert sera réalisé par cumul du taux de TFB voté en 2020 par la Commune (soit 22,15 %) avec celui voté en 2020 par le Département (soit 15,30 % pour la Loire) pour former un taux de référence de 37,45 %.



La Commune doit donc voter son taux TFB 2025 en tenant compte de ce taux de référence qui peut être modifié.

C- Détermination d'un coefficient correcteur par la DGFIP

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur afin que le produit de TFB transféré coïncide à l'euro près au montant de la ressource de THRP perdu. Le dispositif consiste à quantifier sous la forme d'un coefficient, la différence constatée entre la perte du produit de la THRP et le produit supplémentaire ou non résultant du transfert de la part départementale de la TFB.

Le coefficient correcteur a été établi à 0,948853.

D- Impact de la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les bases d'imposition des établissements industriels pour la TFB seront réduites de moitié. L'Etat versera à la Commune de Lorette, une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale (en 2025 : prévision de 250 845 €).

E- Encadrement du vote des taux

- Le vote de taux de TFB est libre. Cependant, ce taux ne pourra pas excéder deux fois et demie le taux le plus élevé entre la somme du taux moyen de TFB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes minoré de la part métropolitaine et du taux du département ;
- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ;
- Si le taux de TFB diminue alors celui de TFNB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions ;
- Des règles spécifiques concernent les communes qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. En ayant diminué ses taux, la Commune de Lorette n'est pas concernée.

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2025, d'augmenter de 8%, les taux communaux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

→ la taxe foncière sur les propriétés bâties à :	40, 05 %
→ la taxe foncière sur les propriétés non bâties à :	54, 54 %
→ la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à	11, 37 %





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme BERTOMEU Delphine.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 889 401	37,08	97,83	6 040 000	2 239 632		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	20 570	50,50	122,72	20 400	10 302		
Taxe d'habitation (TH)	153 003	10,53	49,14	90 200	9 498		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	2 259 432		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	2 259 432	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			250 845	0	8 344	- 128 080	131 109

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		131 109		

A ST ETIENNE

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCIS PAREJA

Le

Pour la Commune,

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES A COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	5 589 076	x	10,58	=	591 324
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	4 796	*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats			
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....		114 146			
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....		2 078			
= Ressources communales supprimées par la réforme.....		707 548 A			

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	808 134
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	603
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	808 737 B

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	1 170 269	+	808 134	=	1 978 403 C
--	-----------	---	---------	---	-------------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	707 548 A	-	808 737 B	=	- 101 189 D
---	-----------	---	-----------	---	-------------

différence de ressources		- 101 189 D	=	
Coefficient correcteur = 1 +		0,948853 E		
TFPB « après réforme »		1 978 403 C		

Si D > 0 et E > 1, la commune est sous-compensée.
Si D < 0 et E < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

AF.

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-24- CONTRAT DE PARTENARIAT VÉRIFICATION SÉLECTIVE DES LOCAUX (VSL) POUR FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-24

1/3

2025-04-24- CONTRAT DE PARTENARIAT VÉRIFICATION SÉLECTIVE DES LOCAUX (VSL) POUR FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES

Monsieur le Maire vous indique que l'un des objectifs stratégiques de la DGFIP réside dans l'amélioration de la qualité du service offert aux collectivités. En matière de fiscalité directe locale, la DGFIP assure le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la contribution foncière des entreprises.

La qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.

Dans ce cadre, La Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire, et la Ville de Lorette souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

Il est proposé de souscrire un "contrat de partenariat VSL" précisant les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale et formalisant les opérations de vérifications sélectives des locaux définies conjointement.

Ces opérations, qui seront conduites par les services de la DGFIP, sont complémentaires du recensement et de l'exploitation annuelle des changements affectant les propriétés bâties, opérés par les services de la DGFIP. En effet, les changements affectant les propriétés bâties doivent être déclarés par les propriétaires (constructions nouvelles, changement de consistance et d'affectation) conformément à l'article 1406 du code général des impôts.

La Commission Communale des Impôts directs réunie en 2024 a effectué une préanalyse et a sélectionné les habitations classées en 8, 7, 6 et 55 à vérifier.

Ce contrat est conclu pour une période de deux ans.

Le bilan des travaux sera présenté lors de la réunion annuelle de la Commission Communale des Impôts Directs locaux en 2026.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver le contrat de partenariat Vérification Sélective des Locaux (VSL), dont le projet est joint à la présente délibération, valable pour 2 ans entre la Commune de Lorette et La Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire.



2) De l'autoriser à le signer, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

42

Contrat de partenariat Vérification Sélective des Locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales

L'un des objectifs stratégiques de la DGFIP réside dans l'amélioration de la qualité du service offert aux collectivités. En matière de fiscalité directe locale, la DGFIP assure le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises.

La qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.

Dans ce cadre, les partenaires :

- *DDFiP de La Loire – Division des Particuliers*
- *et la collectivité : Commune de LORETTE*

souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

Le présent « contrat de partenariat VSL » précise les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale et formalise les opérations de vérifications sélectives des locaux définies conjointement.

Ces opérations, qui seront conduites par les services de la DGFIP, sont complémentaires du recensement et de l'exploitation annuelle des changements affectant les propriétés bâties opérés par les services de la DGFIP. En effet, les changements affectant les propriétés bâties doivent être déclarés par les propriétaires (constructions nouvelles, changement de consistance et d'affectation) conformément à l'article 1406 du code général des impôts.

Ce contrat est conclu pour une période de 2 ans.

Le bilan des travaux sera présenté lors de la réunion annuelle de la commission communale (ou intercommunale) des impôts directs locaux.



Fait à LORETTE, le

Collectivité : Commune de LORETTE	DDFiP42
Signature M. GÉRARD TARDY Maire	Signature MME HÉLÈNE MARCHAND Administrateur des Finances Publiques

NB : Le contenu des rubriques ci-dessous est à adapter en fonction des décisions arrêtées conjointement avec la collectivité compte tenu du diagnostic établi lors de l'état des lieux.



1. Contexte et démarche

1.1 - Etat des lieux

- Analyse de la situation fiscale actuelle (panorama global).
- Description des principaux constats effectués au regard de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité des informations ayant conduit à la sélection des opérations de VSL décrites au § 2 (le cas échéant, joindre en annexe les éléments statistiques).

1.2 - Le contexte légal des actions et des échanges

- Le contrôle des situations fiscales reste de la compétence **exclusive** de l'administration fiscale. Seule la DGFIP peut procéder à l'envoi de demandes de déclarations ou à de quelconques démarches auprès des propriétaires pour obtenir des déclarations, dans le cadre d'opérations de vérification sélective de locaux, opérations visant à établir ou corriger les bases d'imposition locales.
- Les communes peuvent relever et communiquer aux services fiscaux des éléments factuels qui peuvent être constatés sans démarche particulière à partir de la voie publique ou des informations portées à leur connaissance dans le cadre de leurs compétences (constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation, bâtiments publics ayant changé de statut qui ne doivent plus bénéficier d'une exonération permanente de taxe foncière, arrivée et départ de contribuables ...).
- La communication des informations s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales.

2. Les actions à mener

- Périmètre d'intervention :
Commune
- Critères de sélection retenus pour la VSL :

Sélection des habitations classées dans les catégories 8, 7, 6 et 55 selon une pré-analyse présentée en CCID



3. Les engagements réciproques

3.1 - Engagements de la collectivité

- Transmission d'informations relatives aux opérations importantes de réhabilitation et de rénovation urbaine et de tous les renseignements qui pourraient avoir un impact sur les bases fiscales en termes d'évaluation.
- Choix des zones et des critères de sélection en concertation avec la DGFIP pour une opération de vérification sélective de locaux.
- ~~Examen, en collaboration avec les services de la DGFIP, des locaux bénéficiant d'une exonération permanente.~~
- Mise à disposition – à la demande de la DGFIP42- d'une personne connaissant bien la commune pour accompagner le représentant de l'administration lors de ses travaux dans la commune (durée à préciser lors de la programmation).
- Organisation des réunions de CCID.

3.2 - Engagements de l'administration fiscale

- Information sur les modalités de collecte et d'exploitation des informations recueillies pour l'établissement de la valeur locative des locaux.
- Etablissement, en collaboration avec la collectivité, de liste de locaux dont les conditions d'octroi d'exonération doivent être vérifiées (par exemple, liste des locaux en exonération permanente, liste des logements de fonction non assujettis à la TEOM ...).
- Etablissement, en collaboration avec la collectivité, de listes de locaux dont la fiabilité de la valeur locative doit être vérifiée (dans le cadre d'opérations de vérification sélective des locaux).
- Envoi de demandes de déclarations pour les situations d'évaluation pouvant être détectées comme potentiellement erronées.
- Suivi du retour des déclarations et relance des propriétaires défaillants.
- Exploitation des déclarations reçues afin de déterminer une nouvelle valeur locative en cohérence avec la consistance des locaux.
- Suivi des opérations et organisation de restitutions et de points d'étapes sur les actions engagées.
- Avis de la CCID ou de la CIID sur ces changements récapitulés sur les « listes 41 » remise en vue de la réunion annuelle de ces commissions.
- Participation aux réunions de la CCID ou de la CIID.
- Mise à jour des procès-verbaux d'évaluation, en collaboration avec la CCID ou la CIID.
- Etablissement d'impositions supplémentaires si nécessaire.

4. Pilotage et suivi du contrat de partenariat

- **Calendrier** les semaines (sem) sont données à titre indicatif :

Travaux préparatoires liés au périmètre choisi : **Étude produite par la commune**

Demande de déclarations-/ Relance : **semaine 21 à 23 2025**

Début d'exploitation des déclarations reçues : **45 jours après la relance**

Travaux en commune / évaluations complémentaires : **semaines 36 à 37 2025**

Bilan : organisation éventuelle de points d'étape et restitution lors de la réunion annuelle de la CCID.

5. Responsables de l'action

- **Emmanuel GUILHOT**
DDFiP de la Loire
11 Rue Mi-Carême
BP 20502
42007 Saint Etienne Cedex 01
- **M. Olivier BERGAMINI**
DDFiP de la Loire
8 rue de la Convention
42 Saint-Etienne Cedex
- **M. Gérard TARDY**
Maire

Responsable du SDIF

04.77.47.62.39

emmanuel.guilhot @ ddfip-finance.gouv.fr

ff



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-25- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saida, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr
Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-25

2025-04-25- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Monsieur le Maire rappelle l'un des principes des finances publiques qui repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- L'inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- La prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Il indique que les Autorisations de Programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Monsieur le Maire ajoute que la procédure des AP/CP constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Il explique que chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, FCTVA.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Il précise que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple.



Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2022-04-38 du 13 avril 2022, la Commune de Lorette a mis en place cette procédure notamment pour le programme d'investissement suivant : Médiathèque et restaurant scolaire

Monsieur le Maire vous propose de réviser celui de la Médiathèque et du restaurant scolaire et de modifier celui du Théâtre du Canal créé par délibération n°2024-04-50 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 ainsi qu'il suit :

N° et intitulé de l'AP (TTC)	AP votée y compris ajustement	CP antérieurs (réalisation N-1)	CP ouverts (RAR de l'exercice N-1)	CP ouverts au titre de l'année N (y compris RAR)	Restes à financer de l'exercice N+1
Médiathèque et restaurant scolaire	2 505 567 €	1 306 958, 54 *Recettes : SEM : 298 424, 14 € DETR : 54 274 €	136 314 €	1 198 609 € *Recettes : CAF : 127 036 € SEM : 298 424,14 € DETR : 126 638 € Départ. : 80 000 €	0, 00 €
Théâtre du Canal	6 330 000 €	793 780, 64 *Recettes : SEM : 1 077 946, 95	221 453 €	1 448 216 €	4 088 003, 36 € *Recettes : SEM : 1 077 946, 95

* recettes certaines (délivrance d'un arrêté ou signature d'une convention d'attribution)

Monsieur le Maire vous propose de :

- CONFIRMER le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) ;
- APPROUVER la révision pour l'exercice 2025 des autorisations de programme « Médiathèque et restaurant scolaire » et « Théâtre du Canal » telles que détaillées ci-dessus ;
- L'AUTORISER lui, ou son représentant, à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- PRÉCISER que les crédits de paiement de 2025 et les seules recettes certaines (avec signature d'une convention ou délivrance d'un arrêté attributif) seront inscrits au budget 2025 sur les deux opérations concernées.

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 - DCM 2025-04-25

3/4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-26- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET GÉNÉRAL

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-26

2025-04-26- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget général de la commune de l'exercice 2024, présentent au 1^{er} janvier 2025 :

☞	Un excédent de fonctionnement de :	420 701, 52 €
☞	Un excédent d'investissement de :	598 415, 73 €

L'excédent d'investissement est de 417 156, 49 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser).

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

☞	En recettes au compte R002, la somme de :	420 701, 52 €
☞	En recettes au compte R001, la somme de :	598 415, 73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-27-BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-27

2025-04-27-BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2025, du budget général de la Commune, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de : **6 058 235, 16 €**

⇒ En section d'investissement à la somme de : **4 973 355, 13 €**

Monsieur le Maire vous rappelle que le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation mais c'est également un acte politique qui traduit le programme de la municipalité.

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre et de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY

Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET GENERAL 2025

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011)

Lors du débat des orientations budgétaires, elles ont été fixées à 2 304 775 €. Ce montant est conservé. Il est rappelé que ce montant correspond au résultat de l'année 2024 majoré de +2,0% au niveau du chapitre pour tenir compte de l'inflation.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Le montant global a été établi en tenant compte de l'évolution constatée sur les deux premiers mois de 2025 par rapport à 2024 (+4,0% par rapport au réalisé en 2024).

Les charges de personnel sont constituées des :

- Rémunérations aux agents (de l'article 64111 au 64131) ;
- Cotisations aux organismes – caisse de retraite, URSSAF, ASSEDIC, FNAL... (de l'article 6451 à 6454) ;
- Prestations payées par la Commune : assurance du personnel, agent de prévention, médecine du travail, pharmacie, ticket restaurants, FIPHP (de l'article 6455 à 6488).

Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

En 2025, il est prévu de les maintenir globalement au même niveau qu'en 2024.

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 65311), les frais de missions (article 65312), les cotisations (articles 65313 et 65314) et les frais obligatoires de formation (article 65315).

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS. Le montant en 2025 sera supérieur à celui réglé en 2024.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65561). Montant maintenu
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 65736211). Cette subvention a déjà été votée par le CCAS. Le montant est maintenu.
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier à la Grand-Croix.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent (prévision de 155 000 €) aux associations communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 65748).

Une subvention d'équilibre de 17 783, 43 € est prévue pour financer le déficit du budget des établissements loretois (article 657351).

Les charges anciennement dites exceptionnelles (au chapitre 67) sont désormais mandatées au chapitre 65. Elles sont comparables par rapport à celles votées pour 2024, et sont notamment constituées :

- De « bourses et aides » (articles 65131 et 65134) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac...
- De « autres secours » (article 65138) notamment participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.
- Une provision identique à 2024 est prévue pour l'extinction de créances admises en non-valeur.

Au chapitre 66, apparaissent les **charges d'intérêts** des emprunts en cours. Le détail est fixé dans les annexes financières de la maquette jointe.

Virement de la section de fonctionnement (023) pour 285 782, 15 € - s'équilibre en recette d'investissement (021). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (042) pour 234 553, 89 € - s'équilibre en recette d'investissement (040).



Les recettes de fonctionnement

Les produits de gestion courante

Produits des services :

Le calcul de leur montant estimatif a été défini lors du Débat des Orientations Budgétaires.

Article	Descriptif	Montant
Article 70311	Vente de concession au cimetière communal	9 782, 25 €
Article 70323	Redevance d'occupation du domaine public	6 626, 16 €
Article 7062	Billetterie de la saison culturelle	74 790, 18 €
	Droit d'entrée Médiathèque	1 428, 00 €
Article 70632	Billetterie Baignade Naturelle	0, 00 €
	ALSH/Périscolaire	92 739, 50 €
Article 706888	Cantine scolaire	92 345, 38 €
Article 7083	Panneaux publicitaires	900, 00 €
Article 708422	Charges de personnel au Budget annexe	9 000, 00 €

Les produits des immeubles et autres produits de gestion (article 752)

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville à savoir :

- 1 box sis 51 rue Jean Jaurès (immeuble le Villemagne) ;
- 4 box sis rue Jean Moulin (derrière les locaux de la Poste) ;
- 1 appartement, rue Fleury Thévenet (ex. logement des instituteurs) ;
- 1 local au Département de la Loire, sis 51 rue Jean Jaurès (1^{er} étage) ;
- 1 local associatif Club du Chien (complexe sportif) ;
- Les jardins familiaux des Blondières ;
- 1 local au SIAMVG, Place du III^{ème} Millénaire ;
- 1 local à la Poste, sis 87 rue Jean Jaurès ;

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

Le prévisionnel 2025 s'est basé sur le réalisé en 2024, majoré de l'évolution de l'IRL (+1.8%)

Les produits des impôts, des taxes et des dotations : *Le calcul de leur montant estimatif a été défini lors du Débat des Orientations Budgétaires. Cependant, le montant des taxes foncières et des compensations a été réajusté suite à la transmission de l'état 1259 par les services des impôts. Le produit des impôts locaux s'appuie désormais sur une augmentation de 8% des taux, contre 10% dans les évaluations initiales ;*

Article	Descriptif	Montant
Article 73111	Taxes foncières et d'habitation versées par contribuables	2 312 502 €
Article 73211	Attribution de compensation reversée par SEM	1 349 262 €
Article 73212	Dotation de solidarité communautaire versée par SEM	150 161 €
Article 73221	FNGIR versé par l'Etat	8 344 €
Article 732221	FPIC versé par SEM	86 091 €
Article 73141	Accise sur l'électricité versée par les usagers	91 025 €
Article 73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation Département	44 312,82 €
Article 74111	Dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat	451 258 €
Article 741121	Dotation de solidarité rurale versée par l'Etat	79 949 €
Article 742	Dotation aux élus locaux	163 €
Article 744	FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement	50 249 €
Article 74718	Autres – notamment aide aux emplois aidés	30 000 €
Article 7473	Département – notamment aide au fonctionnement CLSH	2 940 €
Article 74741	Versement communes – notamment dérogation scolaire	1 000 €
Article 74751	Reversement SEM – notamment restitution voirie	17 394,29 €
Article 747888	Autres organismes notamment CAF et MSA	313 669 €
Article 74833	Compensation Taxe foncière et d'habitation	250 845 €

Autres produits exceptionnels

A l'article 75888, s'aggrave notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant. Il conviendra désormais avec la nouvelle nomenclature M57 d'y introduire des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées.

Au chapitre 013, la Ville perçoit directement les Indemnités Journalières de la Sécurité sociale pour les agents malades contractuels ou titulaires (-28h/semaine) ainsi que des remboursements du Centre de Gestion de la Loire. Le produit prévu en 2025 tient compte du réalisé 2024 + 4.0%

Au chapitre 77, la Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles. Ce chapitre sera abondé dès que des recettes seront réellement perçues.

Le résultat reporté de l'exercice précédent est de 420 701,52 € (R002).

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers programmés

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23
- Les dotations au chapitre 10
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Article	Descriptif	Montant
Article 2031	Frais d'études (provisions)	5 000, 00 €
Article 2088	Autres immobilisations incorporelles (provisions)	12 000, 00 €
	Site Internet	12 000, 00 €

Subventions d'équipement

Article	Descriptif	Montant
Article 2041412	Bâtiments et installations	100 000, 00 €
	Passerelle Gier	100 000, 00 €
Article 2041582	Autres groupements	68 138, 40 €
	Subvention équilibre Budget annexe	68 138, 40 €
Article 20422	Bâtiments et installations (provision Opération Façades)	20 000, 00 €



Immobilisations corporelles (hors restes à réaliser)

Article	Descriptif	Montant
Article 2111	Terrains nus	5 000,00 €
	Achat jardins Ménagerie + divers	5 000,00 €
Article 21351	Installations générales- Bâtiments publics	455 000,00 €
	Accessibilité / Petits travaux Bâtiments divers	150 000,00 €
	Etanchéité Pierre Mendès France	5 000,00 €
	Isolation Salle Raymond Amiel	200 000,00 €
	Isolation Ecoles Publiques – salle des fêtes	50 000,00 €
	Remise aux normes Crèche Coline et Colas	50 000,00 €
Article 2152	Installations de voirie	50 000,00 €
	Travaux divers de voirie	50 000,00 €
Article 21533	Réseaux câblés	85 000,00 €
	Eclairage public – programmes annuels	70 000,00 €
	Vidéoprotection	15 000,00 €
Article 21838	Matériel informatique	20 000,00 €
	Divers (logiciel/poste informatique...)	20 000,00 €
Article 21841	Matériel de bureau et mobilier	141 800,00 €
Article 21848	Matériel de bureau et mobiliers	21 200,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €
	Divers	30 000,00 €
Article 2312	Agencements et aménagement de terrains	340 000,00 €
	Bâtiment 25 rue Jean Jaurès	180 000,00 €
	Travaux réfection Berges Gier et Dorlay	160 000,00 €
Article 2313	Constructions	2 425 371,00 €
	Construction d'une nouvelle cantine (tranche 2025) – hors RAR	783 227,00 €
	Aménagement Médiathèque (tranche 2025)- hors RAR	415 382,00 €
	Aménagement Théâtre du Canal (tranche 2025) hors RAR	1 226 762,00 €
Article 2315	Installations	290 000,00
	Déconstruction bâtiment 82 rue Jean Jaurès	110 000,00
	Déconstruction 25 rue Jean Jaurès	180 000,00
Article 238	Avances immobilisations corporelles	350 000,00 €
	Avances ZAC COTE GRANGER (NOVIM)	350 000,00 €

Autres charges d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) est détaillé dans l'annexe IV. Le montant porté à l'article 165 (dépôts et cautionnements) est identique à celui en recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, la Ville prévoit les recettes d'investissement suivantes :

FCTVA (10222) -Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée - pour 300 512 €. Ce fonds est versé par l'Etat en compensation partielle (16,404%) de la TVA payée sur certains investissements. Calcul sur une estimation à partir du réalisé 2024.

Taxe d'aménagement (10226) pour 94 185, 78 € sur la base des produits estimés à partir des états adressés à la Commune.

Emprunt bancaire (1641) de 1 258 905, 49 € nécessaire pour équilibrer le budget. Il sera ajusté pour tenir compte notamment des subventions qui seront allouées à la Commune.

Dépôts et cautionnements (165) de 3 590 € - s'équilibrent en dépense d'investissement

Virement de la section de fonctionnement (021) pour 285 782, 15 €- s'équilibre en dépense de fonctionnement (023). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (040) pour 234 553, 89 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement.

Subventions d'investissement hors RAR pour

- **Etat (1311 et 1321)** : FIPDR (gilets pare-balles : 900 €), DETR 2024 (Médiathèque : 180 912 €)
- **Régions (1322)** : Fonds régionaux (Médiathèque/restaurant : 400 000 €)
- **Métropole (13251)** : Plan de relance métropolitain Projet 2 (Médiathèque/Restaurant° : 298 424, 14 €), Projet 3 (Théâtre : 1 077 946, 95 €)
- **CAF (1328)** : Aide Investissement (Crèche Coline et Colas : 31 651 €)

Focus sur l'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 3 109 513, 15 €.

La Ville devra rembourser en 2025, 162 960,62 € de capital et régler 71 685, 22 € d'intérêts, soit un total de 234 645, 84 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE LORETTE (NFC) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21420123800091

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SGC LOIRE SUD

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE LORETTE (NFC) (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	91
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	97
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	100
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	101
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	102
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	105
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	107
A2.938 - Fonction 8 - Transports	110

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	114
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	118
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	120

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	121
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	122
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	123
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	124
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	125
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	127
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	137
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	139
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	140

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	4896

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5562519

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1131.10
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1151.57
3 Dépenses d'équipement brut / population	981.78
4 Encours de dette / population (2) (3)	601.83
5 DGF / population	92.17
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	44.44%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101, 17%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	85.26%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	52.26%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.07%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

AP.

DS

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	8 222 659,85	8 758 265,22	483 511,88	A1 1 019 117,25
Investissement	2 497 389,51	3 098 923,78 (3)	-3 118,54	A2 598 415,73
Fonctionnement	5 725 270,34	5 659 341,44 (4)	486 630,42	A3 420 701,52

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 388 295,24	III + IV 207 036,00	B1	-181 259,24
Investissement	I 388 295,24	III 207 036,00	B2	-181 259,24
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	837 858,01
Investissement	A2 + B2	417 156,49
Fonctionnement	A3 + B3	420 701,52

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

[Signature]

[Signature]

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 388 295,24
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 199,37
21	Immobilisations corporelles (3)	8 479,31
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	377 616,56
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 207 036,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	207 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 585 059,89	4 167 903,40
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	388 295,24	207 036,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 598 415,73
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 973 355,13	4 973 355,13
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 058 235,16	5 637 533,64
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 420 701,52
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 058 235,16	6 058 235,16
TOTAL DU BUDGET (4)		11 031 590,29	11 031 590,29

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

[Signature]

[Signature]

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1	MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	23	1 334 923,00
2	THEATRE DU CANAL	23	1 448 216,00
TOTAL			2 783 139,00

« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
----------------------------------	--	-----	------

TOTAL GENERAL			2 783 139,00
---------------	--	--	--------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

5.

2

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	113 125,80	2 199,37	188 138,27	188 138,27	190 337,64
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	481 969,08	8 479,31	808 000,00	808 000,00	816 479,31
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 782 601,20	377 616,56	3 405 371,00	3 405 371,00	3 782 987,56
Total des dépenses d'équipement		3 394 696,08	388 295,24	4 418 509,27	4 418 509,27	4 806 804,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	282 404,86	0,00	166 550,62	166 550,62	166 550,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		283 904,86	0,00	166 550,62	166 550,62	166 550,62
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 678 600,94	388 295,24	4 585 059,89	4 585 059,89	4 973 355,13

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 573,70		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 573,70		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 686 174,64	388 295,24	4 585 059,89	4 585 059,89	4 973 355,13
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 973 355,13
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 892 213,75	207 036,00	1 989 834,09	1 989 834,09	2 196 870,09
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 000 000,00	0,00	1 258 905,49	1 258 905,49	1 258 905,49
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 892 213,75	207 036,00	3 248 739,58	3 248 739,58	3 455 775,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	219 054,05	0,00	394 697,78	394 697,78	394 697,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 630,00	0,00	3 590,00	3 590,00	3 590,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-15 682,46	0,00	540,00	540,00	540,00
Total des recettes financières		208 001,59	0,00	398 827,78	398 827,78	398 827,78
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 100 215,34	207 036,00	3 647 567,36	3 647 567,36	3 854 603,36

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	283 904,86		285 782,15	285 782,15	285 782,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	305 172,98		234 553,89	234 553,89	234 553,89
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		589 077,84		520 336,04	520 336,04	520 336,04

TOTAL	3 689 293,18	207 036,00	4 167 903,40	4 167 903,40	4 374 939,40
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	598 415,73
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 973 355,13
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

520 336,04

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 343 259,48	0,00	2 304 774,75	2 304 774,75	2 304 774,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 370 051,51	0,00	2 461 278,00	2 461 278,00	2 461 278,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	684 866,69	0,00	690 999,43	690 999,43	690 999,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 398 177,68	0,00	5 457 052,18	5 457 052,18	5 457 052,18
66	Charges financières	63 604,95	0,00	71 328,23	71 328,23	71 328,23
67	Charges spécifiques (3)	73 304,55	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	12 146,00		3 518,71	3 518,71	3 518,71
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 547 233,18	0,00	5 537 899,12	5 537 899,12	5 537 899,12

023	Virement à la section d'investissement (4)	283 904,86		285 782,15	285 782,15	285 782,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	305 172,98		234 553,89	234 553,89	234 553,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		589 077,84		520 336,04	520 336,04	520 336,04

TOTAL	6 136 311,02	0,00	6 058 235,16	6 058 235,16	6 058 235,16
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 058 235,16
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	48 151,85	0,00	49 269,49	49 269,49	49 269,49
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	371 313,00	0,00	287 611,47	287 611,47	287 611,47
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 596 112,00	0,00	1 593 858,00	1 593 858,00	1 593 858,00
731	Fiscalité locale	2 210 343,82	0,00	2 447 839,82	2 447 839,82	2 447 839,82
74	Dotations et participations (3)	1 205 990,48	0,00	1 197 467,29	1 197 467,29	1 197 467,29
75	Autres produits de gestion courante (3)	172 126,53	0,00	59 487,57	59 487,57	59 487,57
Total des recettes de gestion courante		5 604 037,68	0,00	5 635 533,64	5 635 533,64	5 635 533,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	17 682,46	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	20 386,76		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 642 106,90	0,00	5 637 533,64	5 637 533,64	5 637 533,64

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 573,70		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 573,70		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 649 680,60	0,00	5 637 533,64	5 637 533,64	5 637 533,64
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	420 701,52
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 058 235,16
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	520 336,04
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	166 550,62	0,00	166 550,62
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	17 000,00	0,00	17 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	190 337,64	0,00	190 337,64
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	816 479,31	0,00	816 479,31
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 782 987,56	0,00	3 782 987,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	4 973 355,13	0,00	4 973 355,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 973 355,13
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	2 304 774,75		2 304 774,75
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 461 278,00		2 461 278,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	690 999,43	0,00	690 999,43
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	71 328,23	0,00	71 328,23
67 Charges spécifiques (9)	6 000,00	0,00	6 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 518,71	234 553,89	238 072,60
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		285 782,15	285 782,15
Dépenses de fonctionnement – Total	5 537 899,12	520 336,04	6 058 235,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 058 235,16
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	394 697,78	0,00	394 697,78
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 196 870,09	0,00	2 196 870,09
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 262 495,49	0,00	1 262 495,49
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		234 553,89	234 553,89
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		285 782,15	285 782,15
024 Produits des cessions d'immobilisations	540,00		540,00
Recettes d'investissement – Total	3 854 603,36	520 336,04	4 374 939,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	598 415,73
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 973 355,13
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	49 269,49		49 269,49
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	287 611,47		287 611,47
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 593 858,00		1 593 858,00
731 Fiscalité locale	2 447 839,82		2 447 839,82
74 Dotations et participations (8)	1 197 467,29		1 197 467,29
75 Autres produits de gestion courante (8)	59 487,57	0,00	59 487,57
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	2 000,00	0,00	2 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	5 637 533,64	0,00	5 637 533,64

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			420 701,52
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 058 235,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 686 174,64	388 295,24	2 783 139,00	4 585 059,89	4 585 059,89	0,00	4 585 059,89	4 973 355,13
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	113 125,80	2 199,37	0,00	188 138,27	188 138,27	0,00	188 138,27	190 337,64
21 Immobilisations corporelles	481 969,08	8 479,31	0,00	808 000,00	808 000,00	0,00	808 000,00	816 479,31
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 782 601,20	377 616,56	0,00	3 405 371,00	3 405 371,00	0,00	3 405 371,00	3 782 987,56
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	2 783 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 394 696,08	388 295,24	2 783 139,00	4 418 509,27	4 418 509,27	0,00	4 418 509,27	4 806 804,51
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	282 404,86	0,00		166 550,62	166 550,62		166 550,62	166 550,62
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	283 904,86	0,00	0,00	166 550,62	166 550,62	0,00	166 550,62	166 550,62
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 678 600,94	388 295,24	2 783 139,00	4 585 059,89	4 585 059,89	0,00	4 585 059,89	4 973 355,13
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 573,70			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	7 573,70			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								4 973 355,13

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

JP.

BB

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 689 293,18	207 036,00	4 167 903,40	4 167 903,40	4 374 939,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 892 213,75	207 036,00	1 989 834,09	1 989 834,09	2 196 870,09
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 258 905,49	1 258 905,49	1 258 905,49
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 892 213,75	207 036,00	3 248 739,58	3 248 739,58	3 455 775,58
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	219 054,05	0,00	394 697,78	394 697,78	394 697,78
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 630,00	0,00	3 590,00	3 590,00	3 590,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-15 682,46	0,00	540,00	540,00	540,00
Total des recettes financières	208 001,59	0,00	398 827,78	398 827,78	398 827,78
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 100 215,34	207 036,00	3 647 567,36	3 647 567,36	3 854 603,36
021 Virement de la section de fonctionnement	283 904,86		285 782,15	285 782,15	285 782,15
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	305 172,98		234 553,89	234 553,89	234 553,89
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	589 077,84		520 336,04	520 336,04	520 336,04

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	598 415,73
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					4 973 355,13

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

[Signature]

[Signature]

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	3 686 174,64	388 295,24	2 783 139,00	4 585 059,89	4 585 059,89	0,00	4 585 059,89	4 973 355,13
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
2031 Frais d'études	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051 Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088 Autres immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	113 125,80	2 199,37	0,00	188 138,27	188 138,27	0,00	188 138,27	190 337,64
2041412 Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	83 125,80	0,00		68 138,27	68 138,27	0,00	68 138,27	68 138,27
20422 Privé : Bâtiments, installations	20 000,00	2 199,37		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	22 199,37
21 Immobilisations corporelles	481 969,08	8 479,31	0,00	808 000,00	808 000,00	0,00	808 000,00	816 479,31
2111 Terrains nus	7 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2112 Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118 Autres terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements	27 117,57	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312 Bâtiments scolaires	5 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	318 723,61	8 479,31		455 000,00	455 000,00	0,00	455 000,00	463 479,31
2151 Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21531 Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533 Réseaux câblés	0,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
21534 Réseaux d'électrification	30 308,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	4 776,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	21 618,10	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		141 800,00	141 800,00	0,00	141 800,00	141 800,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		21 200,00	21 200,00	0,00	21 200,00	21 200,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 665,80	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 782 601,20	377 616,56	0,00	3 405 371,00	3 405 371,00	0,00	3 405 371,00	3 782 987,56
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 752,09	14 927,86		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	354 927,86
2313	Constructions	2 415 067,11	357 768,70		2 425 371,00	2 425 371,00	0,00	2 425 371,00	2 783 139,70
2315	Install., matériel et outill. technique	1 782,00	4 920,00		290 000,00	290 000,00	0,00	290 000,00	294 920,00
238	Avances commandes immo corporelles	350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	2 783 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 394 696,08	388 295,24	2 783 139,00	4 418 509,27	4 418 509,27	0,00	4 418 509,27	4 806 804,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	282 404,86	0,00		166 550,62	166 550,62		166 550,62	166 550,62
1641	Emprunts en euros	279 274,86	0,00		162 960,62	162 960,62		162 960,62	162 960,62
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 130,00	0,00		3 590,00	3 590,00		3 590,00	3 590,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		283 904,86	0,00	0,00	166 550,62	166 550,62	0,00	166 550,62	166 550,62
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 678 600,94	388 295,24	2 783 139,00	4 585 059,89	4 585 059,89	0,00	4 585 059,89	4 973 355,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 573,70			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 573,70			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 945,90			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	3 085,20			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 542,60			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 573,70			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

[Signature]

[Signature]

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

JP.

DB

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

15.

DB

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL			I		II	III = I + II
		3 689 293,18	207 036,00	4 167 903,40	4 167 903,40	4 374 939,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 892 213,75	207 036,00	1 989 834,09	1 989 834,09	2 196 870,09
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 174,00	0,00	181 812,00	181 812,00	181 812,00
1322	Subv. non transf. Régions	95 152,75	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 500 000,00	127 036,00	1 376 371,09	1 376 371,09	1 503 407,09
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	161 887,00	0,00	31 651,00	31 651,00	31 651,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 000 000,00	0,00	1 258 905,49	1 258 905,49	1 258 905,49
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	1 258 905,49	1 258 905,49	1 258 905,49
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 892 213,75	207 036,00	3 248 739,58	3 248 739,58	3 455 775,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	219 054,05	0,00	394 697,78	394 697,78	394 697,78
10222	FCTVA	124 868,27	0,00	300 512,00	300 512,00	300 512,00
10226	Taxe d'aménagement	94 185,78	0,00	94 185,78	94 185,78	94 185,78
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 630,00	0,00	3 590,00	3 590,00	3 590,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 630,00	0,00	3 590,00	3 590,00	3 590,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-15 682,46	0,00	540,00	540,00	540,00
Total des recettes financières		208 001,59	0,00	398 827,78	398 827,78	398 827,78
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 100 215,34	207 036,00	3 647 567,36	3 647 567,36	3 854 603,36

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	283 904,86		285 782,15	285 782,15	285 782,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	305 172,98		234 553,89	234 553,89	234 553,89
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	476,24		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	15 206,22		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	6 646,90		5 396,90	5 396,90	5 396,90
2804114	Voirie	500,00		500,00	500,00	500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 109,82		10 802,54	10 802,54	10 802,54
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	618,00		617,54	617,54	617,54
280415332	ADM : Bâtiments, installations	18 657,48		18 657,48	18 657,48	18 657,48
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 740,05		1 740,05	1 740,05	1 740,05
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	551,97		551,97	551,97	551,97
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	987,37		987,37	987,37	987,37
280422	Privé - Bâtiments et installations	16 837,77		17 241,88	17 241,88	17 241,88
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 811,54		13 811,54	13 811,54	13 811,54
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 981,65		4 615,17	4 615,17	4 615,17
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 880,07		1 880,07	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 583,58		4 043,50	4 043,50	4 043,50
28128	Autres aménagements de terrains	6 413,21		3 937,94	3 937,94	3 937,94
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38		11 803,38	11 803,38	11 803,38
281351	Bâtiments publics	24 884,89		20 542,46	20 542,46	20 542,46
2815731	Matériel roulant	2 815,04		2 815,04	2 815,04	2 815,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 722,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 772,04		1 772,04	1 772,04	1 772,04
28181	Installations générales, aménagt divers	40 297,67		38 589,08	38 589,08	38 589,08
281828	Autres matériels de transport	27 032,36		23 579,22	23 579,22	23 579,22
281831	Matériel informatique scolaire	7 200,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	27 449,95		14 508,06	14 508,06	14 508,06
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	822,30		558,26	558,26	558,26
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 017,52		13 581,60	13 581,60	13 581,60
28185	Matériel de téléphonie	1 525,67		930,89	930,89	930,89
28188	Autres immo. corporelles	27 828,29		21 089,91	21 089,91	21 089,91
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		589 077,84		520 336,04	520 336,04	520 336,04

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

[Signature]

[Signature]

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (J/R 040 = R/J 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C/I 041 = R/J 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 136 311,02	0,00	0,00	6 058 235,16	6 058 235,16	0,00	6 058 235,16	6 058 235,16
011	Charges à caractère général (3)	2 343 259,48	0,00	0,00	2 304 774,75	2 304 774,75	0,00	2 304 774,75	2 304 774,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 370 051,51	0,00		2 461 278,00	2 461 278,00		2 461 278,00	2 461 278,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	684 866,69	0,00	0,00	690 999,43	690 999,43	0,00	690 999,43	690 999,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 398 177,68	0,00	0,00	5 457 052,18	5 457 052,18	0,00	5 457 052,18	5 457 052,18
66	Charges financières	63 604,95	0,00		71 328,23	71 328,23		71 328,23	71 328,23
67	Charges spécifiques (3)	73 304,55	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	12 146,00			3 518,71	3 518,71		3 518,71	3 518,71
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		149 055,50	0,00	0,00	80 846,94	80 846,94		80 846,94	80 846,94
Total des dépenses réelles		5 547 233,18	0,00	0,00	5 537 899,12	5 537 899,12	0,00	5 537 899,12	5 537 899,12
023	Virement à la section d'investissement	283 904,86			285 782,15	285 782,15		285 782,15	285 782,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	305 172,98			234 553,89	234 553,89		234 553,89	234 553,89
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		589 077,84			520 336,04	520 336,04		520 336,04	520 336,04

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

6 058 235,16




VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 649 680,60	0,00	5 637 533,64	5 637 533,64	5 637 533,64
013	Atténuations de charges (2)	48 151,85	0,00	49 269,49	49 269,49	49 269,49
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	371 313,00	0,00	287 611,47	287 611,47	287 611,47
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 596 112,00	0,00	1 593 858,00	1 593 858,00	1 593 858,00
731	Fiscalité locale	2 210 343,82	0,00	2 447 839,82	2 447 839,82	2 447 839,82
74	Dotations et participations (2)	1 205 990,48	0,00	1 197 467,29	1 197 467,29	1 197 467,29
75	Autres produits de gestion courante (2)	172 126,53	0,00	59 487,57	59 487,57	59 487,57
	Total des recettes de gestion des services	5 604 037,68	0,00	5 635 533,64	5 635 533,64	5 635 533,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	17 682,46	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	20 386,76		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	38 069,22	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes réelles	5 642 106,90	0,00	5 637 533,64	5 637 533,64	5 637 533,64
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 573,70		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	7 573,70		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	420 701,52
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 058 235,16
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 136 311,02	0,00	0,00	6 058 235,16	6 058 235,16	0,00	6 058 235,16	6 058 235,16
011	Charges à caractère général (4)	2 343 259,48	0,00	0,00	2 304 774,75	2 304 774,75	0,00	2 304 774,75	2 304 774,75
6042	Achats de prestations de services	308 324,02	0,00		322 024,60	322 024,60	0,00	322 024,60	322 024,60
60611	Eau et assainissement	28 726,70	0,00		28 451,39	28 451,39	0,00	28 451,39	28 451,39
60612	Energie - Electricité	277 080,05	0,00		216 060,60	216 060,60	0,00	216 060,60	216 060,60
60613	Chauffage urbain	133 115,95	0,00		137 875,30	137 875,30	0,00	137 875,30	137 875,30
60621	Combustibles	0,00	0,00		234,72	234,72	0,00	234,72	234,72
60622	Carburants	13 551,29	0,00		14 133,10	14 133,10	0,00	14 133,10	14 133,10
60623	Alimentation	3 437,85	0,00		3 778,91	3 778,91	0,00	3 778,91	3 778,91
60628	Autres fournitures non stockées	30,03	0,00		1 273,03	1 273,03	0,00	1 273,03	1 273,03
60631	Fournitures d'entretien	31 958,67	0,00		26 532,55	26 532,55	0,00	26 532,55	26 532,55
60632	Fournitures de petit équipement	64 895,43	0,00		70 471,88	70 471,88	0,00	70 471,88	70 471,88
60633	Fournitures de voirie	15 592,80	0,00		10 977,57	10 977,57	0,00	10 977,57	10 977,57
60636	Habillage et vêtements de travail	17 934,26	0,00		11 583,31	11 583,31	0,00	11 583,31	11 583,31
6064	Fournitures administratives	20 225,69	0,00		14 991,01	14 991,01	0,00	14 991,01	14 991,01
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	6 989,90	0,00		7 097,43	7 097,43	0,00	7 097,43	7 097,43
6067	Fournitures scolaires	9 555,76	0,00		10 816,87	10 816,87	0,00	10 816,87	10 816,87
6068	Autres matières et fournitures	519,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	107 247,85	0,00		94 121,73	94 121,73	0,00	94 121,73	94 121,73
6132	Locations immobilières	4 554,83	0,00		4 942,79	4 942,79	0,00	4 942,79	4 942,79
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		566,42	566,42	0,00	566,42	566,42
61358	Autres	2 915,87	0,00		2 333,81	2 333,81	0,00	2 333,81	2 333,81
614	Charges locatives et de copropriété	32 012,70	0,00		22 282,30	22 282,30	0,00	22 282,30	22 282,30
61521	Entretien terrains	353 354,59	0,00		346 831,16	346 831,16	0,00	346 831,16	346 831,16
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	114 016,62	0,00		104 885,64	104 885,64	0,00	104 885,64	104 885,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 066,99	0,00		721,97	721,97	0,00	721,97	721,97
615231	Entretien, réparations voiries	137 869,59	0,00		178 235,97	178 235,97	0,00	178 235,97	178 235,97
615232	Entretien, réparations réseaux	29 525,78	0,00		29 329,82	29 329,82	0,00	29 329,82	29 329,82
61551	Entretien matériel roulant	21 416,87	0,00		31 846,98	31 846,98	0,00	31 846,98	31 846,98
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 371,83	0,00		8 497,72	8 497,72	0,00	8 497,72	8 497,72

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6156	Maintenance	99 682,62	0,00		112 185,34	112 185,34	0,00	112 185,34	112 185,34
6161	Multirisques	49 852,71	0,00		50 844,45	50 844,45	0,00	50 844,45	50 844,45
6182	Documentation générale et technique	4 891,96	0,00		7 452,20	7 452,20	0,00	7 452,20	7 452,20
6184	Versements à des organismes de formation	19 468,00	0,00		15 938,72	15 938,72	0,00	15 938,72	15 938,72
6188	Autres frais divers	17 450,52	0,00		9 716,65	9 716,65	0,00	9 716,65	9 716,65
62268	Autres honoraires, conseils	33 000,00	0,00		25 904,33	25 904,33	0,00	25 904,33	25 904,33
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	0,00		1 530,00	1 530,00	0,00	1 530,00	1 530,00
6228	Divers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 717,27	0,00		7 468,77	7 468,77	0,00	7 468,77	7 468,77
6232	Fêtes et cérémonies	44 098,78	0,00		47 541,08	47 541,08	0,00	47 541,08	47 541,08
6234	Réceptions	500,00	0,00		177,58	177,58	0,00	177,58	177,58
6236	Catalogues et imprimés	43 020,89	0,00		49 846,28	49 846,28	0,00	49 846,28	49 846,28
6238	Divers	2 176,91	0,00		2 137,10	2 137,10	0,00	2 137,10	2 137,10
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		808,86	808,86	0,00	808,86	808,86
6251	Voyages, déplacements et missions	3 362,07	0,00		3 778,64	3 778,64	0,00	3 778,64	3 778,64
6261	Frais d'affranchissement	12 588,03	0,00		14 924,70	14 924,70	0,00	14 924,70	14 924,70
6262	Frais de télécommunications	30 364,59	0,00		29 420,37	29 420,37	0,00	29 420,37	29 420,37
627	Services bancaires et assimilés	3 291,89	0,00		3 401,86	3 401,86	0,00	3 401,86	3 401,86
6281	Concours divers (cotisations)	19 941,07	0,00		15 046,85	15 046,85	0,00	15 046,85	15 046,85
6282	Frais de gardiennage	89 065,46	0,00		83 462,85	83 462,85	0,00	83 462,85	83 462,85
6283	Frais de nettoyage des locaux	55 836,75	0,00		64 088,50	64 088,50	0,00	64 088,50	64 088,50
62878	Remb. frais à des tiers	16 939,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 348,39	0,00		31 078,98	31 078,98	0,00	31 078,98	31 078,98
63512	Taxes foncières	9 253,22	0,00		9 418,10	9 418,10	0,00	9 418,10	9 418,10
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	17 097,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		17 703,96	17 703,96	0,00	17 703,96	17 703,96
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 370 051,51	0,00		2 461 278,00	2 461 278,00		2 461 278,00	2 461 278,00
6218	Autre personnel extérieur	20 544,03	0,00		21 365,79	21 365,79		21 365,79	21 365,79
6331	Versement mobilité	26 109,35	0,00		27 154,11	27 154,11		27 154,11	27 154,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 524,58	0,00		6 785,56	6 785,56		6 785,56	6 785,56
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	28 325,79	0,00		29 458,83	29 458,83		29 458,83	29 458,83
64111	Rémunération principale titulaires	995 588,67	0,00		1 035 412,22	1 035 412,22		1 035 412,22	1 035 412,22

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64112	SFT, indemnité de résidence	26 558,22	0,00		27 620,56	27 620,56		27 620,56	27 620,56
64118	Autres indemnités	277 863,62	0,00		288 978,17	288 978,17		288 978,17	288 978,17
64131	Rémunérations	295 094,94	0,00		306 898,74	306 898,74		306 898,74	306 898,74
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	235 195,74	0,00		244 603,58	244 603,58		244 603,58	244 603,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	376 163,33	0,00		391 209,65	391 209,65		391 209,65	391 209,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 072,77	0,00		11 515,68	11 515,68		11 515,68	11 515,68
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 252,68	0,00		10 207,00	10 207,00		10 207,00	10 207,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	521,00	0,00		541,84	541,84		541,84	541,84
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 513,19	0,00		3 653,73	3 653,73		3 653,73	3 653,73
6488	Autres	58 723,60	0,00		55 872,54	55 872,54		55 872,54	55 872,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	684 866,69	0,00	0,00	690 999,43	690 999,43	0,00	690 999,43	690 999,43
65131	Bourses	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65134	Aides	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65138	Autres secours	4 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65188	Autres	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	110 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 700,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	7 600,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
653188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	695,56	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	2 836,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	156 933,00	0,00		162 301,00	162 301,00	0,00	162 301,00	162 301,00
65561	Contrib.fonds compens. ch. territoriales	79 155,00	0,00		76 655,00	76 655,00	0,00	76 655,00	76 655,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	12 600,00	0,00		12 600,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	25 170,12	0,00		17 783,43	17 783,43	0,00	17 783,43	17 783,43
657358	Subv. fonct. autres groupements	905,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	154 420,00	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	101,65	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 398 177,68	0,00	0,00	5 457 052,18	5 457 052,18	0,00	5 457 052,18	5 457 052,18
66	Charges financières	63 604,95	0,00		71 328,23	71 328,23		71 328,23	71 328,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 717,29	0,00		71 685,22	71 685,22		71 685,22	71 685,22
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 112,34	0,00		-356,99	-356,99		-356,99	-356,99
67	Charges spécifiques (4)	73 304,55	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	73 304,55	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	12 146,00			3 518,71	3 518,71		3 518,71	3 518,71
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	12 146,00			3 518,71	3 518,71		3 518,71	3 518,71
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		149 055,50	0,00	0,00	80 846,94	80 846,94		80 846,94	80 846,94
Total des dépenses réelles		5 547 233,18	0,00	0,00	5 537 899,12	5 537 899,12	0,00	5 537 899,12	5 537 899,12
023	Virement à la section d'investissement	283 904,86			285 782,15	285 782,15		285 782,15	285 782,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	305 172,98			234 553,89	234 553,89		234 553,89	234 553,89
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	15 206,22			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	476,24			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	289 490,52			234 553,89	234 553,89		234 553,89	234 553,89
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		589 077,84			520 336,04	520 336,04		520 336,04	520 336,04

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	6 217,60
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 574,59
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-356,99

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 649 680,60	0,00	5 637 533,64	5 637 533,64	5 637 533,64
013	Atténuations de charges (3)	48 151,85	0,00	49 269,49	49 269,49	49 269,49
6419	Remboursements rémunérations personnel	48 151,85	0,00	49 269,49	49 269,49	49 269,49
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	371 313,00	0,00	287 611,47	287 611,47	287 611,47
70311	Concessions cimetières (produit net)	11 205,00	0,00	9 782,25	9 782,25	9 782,25
70323	Red. occupation dom. public	6 446,00	0,00	6 626,16	6 626,16	6 626,16
7062	Redevances services à caractère culturel	76 671,00	0,00	76 218,18	76 218,18	76 218,18
70632	Redevances services à caractère loisir	182 005,00	0,00	92 739,50	92 739,50	92 739,50
706888	Autres	85 086,00	0,00	92 345,38	92 345,38	92 345,38
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 596 112,00	0,00	1 593 858,00	1 593 858,00	1 593 858,00
73211	Attribution de compensation	1 349 262,00	0,00	1 349 262,00	1 349 262,00	1 349 262,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	150 161,00	0,00	150 161,00	150 161,00	150 161,00
73221	FNGIR	8 344,00	0,00	8 344,00	8 344,00	8 344,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	88 345,00	0,00	86 091,00	86 091,00	86 091,00
731	Fiscalité locale	2 210 343,82	0,00	2 447 839,82	2 447 839,82	2 447 839,82
73111	Impôts directs locaux	2 075 628,00	0,00	2 312 502,00	2 312 502,00	2 312 502,00
73118	Autres contributions directes	979,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	44 312,82	0,00	44 312,82	44 312,82	44 312,82
73141	Accise sur l'électricité	89 424,00	0,00	91 025,00	91 025,00	91 025,00
74	Dotations et participations (3)	1 205 990,48	0,00	1 197 467,29	1 197 467,29	1 197 467,29
74111	Dotation forfaitaire des communes	451 258,00	0,00	451 258,00	451 258,00	451 258,00
741121	DSR des communes	79 949,00	0,00	79 949,00	79 949,00	79 949,00
742	Dot. aux-élus locaux	163,00	0,00	163,00	163,00	163,00
744	FCTVA	40 905,37	0,00	50 249,00	50 249,00	50 249,00
74718	Autres participations Etat	9 500,91	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7473	Participation départements	2 940,00	0,00	2 940,00	2 940,00	2 940,00
74741	Participation communes membres du GFP	970,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	15 367,99	0,00	17 394,29	17 394,29	17 394,29

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
747888	Autres	303 882,21	0,00	313 669,00	313 669,00	313 669,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	255 781,00	0,00	250 845,00	250 845,00	250 845,00
7484	Dotation de recensement	8 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	36 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	172 126,53	0,00	59 487,57	59 487,57	59 487,57
752	Revenus des immeubles	49 659,69	0,00	49 487,57	49 487,57	49 487,57
755	Dédits et pénalités perçus	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	119 637,84	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 604 037,68	0,00	5 635 533,64	5 635 533,64	5 635 533,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	17 682,46	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	15 682,46	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	20 386,76		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	20 386,76		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 642 106,90	0,00	5 637 533,64	5 637 533,64	5 637 533,64
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 573,70		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 573,70		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 573,70		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

75.

10

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	259 688,89	41 200,00	0,00	0,00	925 027,00	1 672 144,00	455 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	166 550,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	88 138,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	41 200,00	0,00	0,00	141 800,00	30 000,00	455 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	763 227,00	1 642 144,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 247 567,36	0,00	0,00	0,00	272 000,00	128 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	394 697,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 589 834,09	0,00	0,00	0,00	272 000,00	128 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 262 495,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	1 097 000,00	0,00	0,00	135 000,00		4 585 059,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		166 550,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	0,00	0,00	0,00		17 000,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00	0,00	0,00		186 138,27
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	135 000,00		808 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	980 000,00	0,00	0,00	0,00		3 405 371,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
46	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		3 647 567,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		540,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		394 697,78
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 989 834,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 262 495,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

5.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		259 688,89
164	Emprunts auprès des éts financiers	162 960,62
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 590,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	68 138,27
RECETTES		3 247 567,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	540,00
102	Dotations et fonds d'investissement	394 687,78
132	Subv inv rattachées aux solfs non amort	1 589 634,09
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 258 905,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 590,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FF.

Q

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 200,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

45.

55

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

15.

dt

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnas	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	Formation professionnelle					257 CFNPPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés							
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Handwritten signature or mark in blue ink.

Small handwritten mark or signature in the bottom right corner.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	925 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 027,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	141 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	783 227,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 227,00
	RECETTES	0,00	0,00	272 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 000,00
132	Subv inv rattachées aux adifs non amort	0,00	0,00	272 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	415 381,00	0,00	0,00	1 226 763,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	415 381,00	0,00	0,00	1 226 763,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

5.

22

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscinas	324 Centras de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives				
		Soutien aux sportifs						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 672 144,00
218	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 642 144,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

55.

St

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

AB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
								4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	405 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
213	Constructions	405 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

5.

ab

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

8

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510	511	512	513	514	515	518
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Handwritten signature or mark in blue ink.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 097 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanal	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

TH.

83

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					721			722	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

25.

26

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

75.

8

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

ff.

86

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

75.

St

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	88 040,58	1 258 624,72	0,00	497 182,31	522 144,27	1 961 112,11	154 042,86	0,00
011	Charges à caractère général	1 693,64	492 584,67	0,00	36 510,80	208 487,68	735 474,38	27 020,92	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	429 496,62	0,00	208 370,51	313 676,59	1 148 982,73	17 021,94	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 500,00	336 543,43	0,00	162 301,00	0,00	76 655,00	110 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	71 328,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 518,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	4 900 963,86	46 772,11	0,00	0,00	114 841,78	526 864,78	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	22 496,40	11 298,10	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	900,00	18 782,25	0,00	0,00	92 345,38	168 957,68	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 593 858,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 447 839,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	849 695,28	1 163,00	0,00	0,00	0,00	346 609,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 670,75	26 826,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	619 964,61	1 132,77	13 406,94	512 247,95		5 537 899,12
011	Charges à caractère général	0,00	619 926,11	1 132,77	6 628,60	175 135,18		2 304 774,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	38,50	0,00	6 578,34	337 112,77		2 461 278,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		690 999,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		71 328,23
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 518,71
	RECETTES	0,00	25 989,96	0,00	0,00	22 101,15		5 637 533,64
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	15 474,99		49 269,49
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	6 626,16		287 611,47
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 593 858,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 447 839,82
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 197 467,29
75	Autres produits de gestion courante	0,00	25 989,96	0,00	0,00	0,00		59 487,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		88 046,58
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 693,64
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00
661	Charges d'intérêts	71 328,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 518,71
RECETTES		4 900 963,86
708	Autres produits	900,00
731	Fiscalité locale	2 447 639,82
732	Fiscalité reversée	1 593 858,00
741	D.G.F.	531 207,00
744	FCTVA	50 249,00
747	Participations	17 384,29
748	Autres attributions et participations	250 845,00
752	Revenus des immeubles	6 670,75
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

5.

5

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DÉPENSES	1 025 453,17	0,00	3 733,88	5 138,11	52 003,08
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,03
606	Achats non stockés de matières et fourni	141 831,83	0,00	158,78	0,00	3 219,61
611	Contrats de prestations de services	45 245,81	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 228,77	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	5 138,11	0,00
615	Entretien et réparations	74 356,51	0,00	3 575,10	0,00	694,87
616	Primes d'assurances	7 339,79	0,00	0,00	0,00	1 814,80
618	Divers	6 796,11	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	17 112,95	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	57 557,77	0,00	0,00	0,00	43 343,77
625	Déplacements et missions	86,02	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	24 139,77	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	51 974,27	0,00	0,00	0,00	1 530,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 389,83	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	288 467,81	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	116 883,06	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	730,64	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	12 388,90	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent	30 383,43	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	20 163,00	0,00	9 782,25	4 141,65	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	9 782,25	0,00	0,00
708	Autres produits	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dpt. aux élus locaux	163,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	026 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 141,65	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult.,éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	17 296,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	636,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	16 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intem.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 258 824,72
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,03
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 210,22
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 245,81
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 228,77
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 138,11
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 526,48
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 154,59
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 785,11
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 112,95
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 901,54
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,02
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 139,77
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 504,27
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 026,31
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 467,81
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 883,05
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730,54
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 388,90
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 660,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 393,43
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 772,11
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 782,25
706	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00

JP.

JP

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	045	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Actions internationales	Autres actions	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 826,85
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

55.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnas, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	244 881,31	162 301,00	0,00	0,00	407 182,31
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 790,29	0,00	0,00	0,00	11 790,29
615	Entretien et réparations	0,00	9 346,50	0,00	0,00	0,00	9 346,50
616	Primes d'assurances	0,00	1 691,76	0,00	0,00	0,00	1 691,76
618	Divers	0,00	7 118,43	0,00	0,00	0,00	7 118,43
625	Déplacements et missions	0,00	1 617,36	0,00	0,00	0,00	1 617,36
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	475,24	0,00	0,00	0,00	475,24
628	Divers	0,00	4 471,22	0,00	0,00	0,00	4 471,22
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 606,23	0,00	0,00	0,00	4 606,23
641	Rémunérations du personnel	0,00	147 316,79	0,00	0,00	0,00	147 316,79
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	50 635,07	0,00	0,00	0,00	50 635,07
647	Autres charges sociales	0,00	142,76	0,00	0,00	0,00	142,76
648	Autres charges de personnel	0,00	5 669,66	0,00	0,00	0,00	5 669,66
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	162 301,00	0,00	0,00	162 301,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	245 982,77	200 342,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	331,50	306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	26 075,77	38 353,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Entretien et réparations	0,00	13 945,06	9 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primas d'assurances	0,00	2 857,84	5 518,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 045,11	5 031,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	659,60	772,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 936,42	24 607,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 371,09	2 822,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	127 177,20	83 714,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	57 938,77	26 881,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	216,54	571,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 423,87	2 559,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	13 153,08	9 343,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	13 153,08	9 343,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Handwritten signature or mark in blue ink.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisants personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

1

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	75 818,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 144,27
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	75 624,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 262,43
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 429,23
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 149,06
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 386,26
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 076,66
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	193,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,92
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426,57
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 543,55
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 193,29
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 891,55
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 820,16
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	789,07
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 993,52
RECETTES		0,00	0,00	92 345,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 841,78
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 495,40
706	Prestations de services	0,00	0,00	92 345,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 345,38

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

SS

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	165 411,73	11 668,52	137 192,10	0,00	0,00	2 163,08	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	103 713,84	0,00	702,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 201,01	5 581,51	9 744,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	470,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	0,00	11 423,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 549,06	3 264,23	6 357,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	541,12	2 822,68	1 173,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	734,40	0,00	4 107,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591,20	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	127,59	0,00	91,26	0,00	0,00	571,89	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	752,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 836,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	456,63	0,00	1 137,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	88,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	100,98	0,00	630,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	806,21	0,00	2 901,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	17 703,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	22 672,64	0,00	68 082,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	8 109,25	0,00	27 134,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	70,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	549,12	0,00	1 633,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	74 790,20	0,00	9 232,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	7 804,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	74 790,20	0,00	1 427,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DÉPENSES		120 791,69	0,00	192 200,15	0,00	254 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	48 804,83	0,00	27 724,06	0,00	54 521,58	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 672,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	15 293,72	0,00	23 488,07	0,00	24 746,63	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	4 344,47	0,00	1 977,21	0,00	3 661,81	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	21 385,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	285,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 765,25	0,00	212,05	0,00	3 197,21	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	305,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	14 430,01	0,00	85 576,79	0,00	916,61	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	884,42	0,00	697,00	0,00	2 459,07	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	1 205,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	23 096,93	0,00	18 731,13	0,00	58 667,87	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	8 790,33	0,00	6 984,33	0,00	26 905,20	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	216,23	0,00	0,00	0,00	308,76	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 956,86	0,00	0,00	0,00	1 179,36	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	76 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
								Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	964 261,10	0,00	113 204,73	0,00	0,00	0,00	1 861 112,11
604	Achats d'études, prestations de services	65 648,89	0,00	58 180,07	0,00	0,00	0,00	228 245,58
605	Achats non stockés de matières et fourni	32 183,53	0,00	16 025,31	0,00	0,00	0,00	197 789,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 872,52
613	Locations	262,92	0,00	2 618,56	0,00	0,00	0,00	3 351,50
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 423,66
615	Entretien et réparations	15 464,28	0,00	16 688,56	0,00	0,00	0,00	110 832,36
616	Primes d'assurances	2 987,44	0,00	304,23	0,00	0,00	0,00	17 792,53
618	Divers	757,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,01
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 365,79
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591,20
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	4 999,10	0,00	0,00	0,00	6 075,35
624	Transports biens, transports collectifs	56,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808,86
625	Déplacements et missions	52,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 835,61
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 646,00	0,00	1 734,87	0,00	0,00	0,00	14 149,93
627	Services bancaires et assimilés	969,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361,66
628	Divers	2 643,87	0,00	3 996,83	0,00	0,00	0,00	106 495,68
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	22 955,28	0,00	225,60	0,00	0,00	0,00	30 959,32
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	2 288,88	0,00	0,00	0,00	3 494,52
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 703,96
641	Rémunérations du personnel	569 426,60	0,00	4 447,73	0,00	0,00	0,00	766 128,19
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	230 799,05	0,00	1 694,99	0,00	0,00	0,00	310 417,69
647	Autres charges sociales	1 155,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,75
648	Autres charges de personnel	13 042,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 360,99
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 655,00
	RECETTES	442 641,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526 864,78
641	Rémunérations du personnel	3 493,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,10

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331	332	338	341	348		
		Centres de loisirs	Colonies de vacances	Autres activités pour les jeunes	Egalité entre les femmes et les hommes	Autres		
706	Prestations de services	82 739,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 957,58
747	Participations	346 609,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 609,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	416 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

JP.

5

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 541,34	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 663,12	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 854,60	0,00	0,00
613	Locabons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696,33	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657,95	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341,93	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,33	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,42	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,98	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372,22	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,52	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,71	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 552,37	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 541,85	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,73	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449,28	0,00	0,00
657	Charges interven* opt prop. - Subvent*	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	2 501,52	0,00	0,00	154 042,98
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 663,12
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 854,60
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696,33
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	1 355,95	0,00	0,00	2 014,90
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	1 040,78	0,00	0,00	2 382,11
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	103,79	0,00	0,00	1 697,12
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041,42
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,98
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372,22
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,52
633	Impôts, taxes, versements (autre orgs.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,71
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 552,37
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 541,85
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,73
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449,28
657	Charges intervent* opt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FF

CB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

79.

18

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement/ urbain
DEPENSES		0,00	79 433,50	338 669,88	170 245,54	0,00	0,00	0,00	4 330,49
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	17 051,80	10 695,66	28 815,40	0,00	0,00	0,00	352,49
611	Contrats de prestations de services	0,00	44 003,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	566,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	327 974,22	141 430,14	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	10 410,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	4 474,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 732,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	155,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	38,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	15,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des Immeubles	0,00	0,00	15,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

4.4.

88

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	27 285,20	0,00	0,00	0,00	0,00
506	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	11 100,28	0,00	0,00	0,00	0,00
511	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
513	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
514	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	3 705,63	0,00	0,00	0,00	0,00
515	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 538,02	0,00	0,00	0,00	0,00
516	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	1 711,33	0,00	0,00	0,00	0,00
518	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
522	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
526	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
528	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
535	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	4 229,94	0,00	0,00	0,00	0,00
547	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	25 974,72	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	25 974,72	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 964,61
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 015,63
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 003,40
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566,42
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 705,63
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 942,38
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 122,19
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 474,94
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 732,38
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,20
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 229,94
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,50
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 989,96
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 989,96

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,77
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,77
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,77
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 132,77
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

99.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
			731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES			12 795,58	158,72	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni		0,00	158,72	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations		6 217,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		122,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel		2 817,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		1 690,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel		1 948,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452,64	0,00	0,00	13 406,94
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452,64	0,00	0,00	611,36
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 217,24
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,19
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 817,72
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690,30
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948,13
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	1 353,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	627,25
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 353,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	627,25
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

AP.

8

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

45.

83

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	507 962,20	0,00	2 305,06	0,00	2 305,06
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	61 740,14	0,00	79,93	0,00	79,93
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	103 912,74	0,00	2 225,13	0,00	2 225,13
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 752,18	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	62,67	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	48,96	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	332,74	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040,45	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	231 735,26	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	89 089,62	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	175,38	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 072,06	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	15 474,99	0,00	6 626,16	0,00	6 626,16
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	15 474,99	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 626,16	0,00	6 626,16

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres Infrastructures routières	852 Gares et autres Infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres Infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512 247,95
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353,44
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 447,32
616	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 137,97
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 752,18
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,67
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,95
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332,74
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040,45
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 735,26
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 089,62
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,38
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 072,05
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 101,15
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 474,89
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 626,16

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

ff.

Q

IV – ANNEXES													IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													B1.2	
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 770 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 770 000,00									
00001669194	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	400 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001669198	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	300 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001669201	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	200 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001669207	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	100 000,00	F		1,580	1,580		T	P		A-1
00001817280	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	15/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,590	1,590		T	P		A-1
00001817295	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	13/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
0002852164	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	09/06/2022	2022-06-09	10/09/2022	770 000,00	F		1,740	1,740		T	C		A-1
2412341	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	30/04/2024	2024-05-07	10/06/2024	1 000 000,00	F		3,910	3,910		M	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					3 590,00									
Autres cautions					2 625,00			0,000	0,000				N	-
Caution Club du Chien					300,00			0,000	0,000				N	-
Caution FEKARCHA					40,00			0,000	0,000				N	-
Caution Hamza Charif					40,00			0,000	0,000				N	-

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Caution MARINEO					45,00			0,000	0,000				N	-
Caution Mike et Steph					500,00			0,000	0,000				N	-
Caution PAYARD					40,00			0,000	0,000				N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 773 590,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts

JP

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 109 513,15					162 960,62	71 685,22	0,00	6 217,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 109 513,15					162 960,62	71 685,22	0,00	6 217,60
00001659194	N	0,00	A-1	263 558,34	13,00			0,000	18 997,24	4 368,04	0,00	870,85
00001669198		0,00	A-1	212 668,75	13,00			0,000	14 247,94	3 276,02	0,00	653,13
00001669201		0,00	A-1	141 779,16	13,00			0,000	9 498,63	2 184,01	0,00	435,42
00001669207		0,00	A-1	70 889,68	13,00			0,000	4 749,32	1 092,00	0,00	217,70
00001817290		0,00	A-1	366 181,29	13,00			0,000	23 560,10	5 646,54	0,00	876,67
00001817295		0,00	A-1	366 181,29	13,00			0,000	23 560,10	5 646,54	0,00	876,67
0002852164		0,00	A-1	687 723,25	17,00			0,000	33 923,77	11 745,83	0,00	632,00
2412341		0,00	A-1	980 531,49	19,00			0,000	34 423,52	37 728,24	0,00	2 055,16
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		3 590,00					3 590,00	0,00	0,00	0,00
Autres cautions	N	0,00	-	2 625,00	1,00			0,000	2 625,00	0,00	0,00	0,00
Caution Club du Chien	N	0,00	-	300,00	1,00			0,000	300,00	0,00	0,00	0,00
Caution FEKARCHA	N	0,00	-	40,00	1,00			0,000	40,00	0,00	0,00	0,00
Caution Hamza Cherif	N	0,00	-	40,00	1,00			0,000	40,00	0,00	0,00	0,00
Caution MARINEO	N	0,00	-	45,00	1,00			0,000	45,00	0,00	0,00	0,00
Caution Mike et Steph	N	0,00	-	500,00	1,00			0,000	500,00	0,00	0,00	0,00
Caution PAYARD	N	0,00	-	40,00	1,00			0,000	40,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 113 103,15					166 550,62	71 665,22	0,00	6 217,60

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

JA.

Q

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A.S.

DS

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ff.

SS

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 109 513,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Avant des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Avant des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
		Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 7622.45 €		01/02/2024
		Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations incorporelles	2	01/02/2024	
L	Mobilier	10	01/02/2024	
L	Mobilier Urbain	10	01/02/2024	
L	Matériels de bureau électrique ou électronique	5	01/02/2024	
L	Matériels informatique	2	01/02/2024	
L	Véhicules	5	01/02/2024	
L	Equipements sportifs	10	01/02/2024	
L	Installation et appareils de chauffage	10	01/02/2024	
L	Matériels classiques	10	01/02/2024	
L	Appareil de levage	20	01/02/2024	
L	Equipements de cuisine	10	01/02/2024	
L	Autre agencement et aménagements de terrains	20	01/02/2024	
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	01/02/2024	
L	Immeuble de rapport	30	01/02/2024	
L	Maison à vocation sociale(Pôle Jeunesse)	20	01/02/2024	
L	Sub.versées à des personnes de droit privé	5	01/02/2024	
L	Sub.d'équipements versées à des personnes de droit	30	01/02/2024	
L	Sub.versées pour des projets d'intérêt national	30	01/02/2024	
L	Sub.pour aides à l'investissement des entreprises	5	01/02/2024	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES				
Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	887 023,82	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

49.

86

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	887 023,82											14 543,94	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265212	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	90 648,37	1,00	A	R		0,000	R		0,000	-		3 190,82	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265213	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	4 321,76	1,00				0,000			0,000	-		152,13	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346350	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	260 366,13	9,00				0,000			0,000	-		5 156,27	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346284	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	390 767,71	5,00				0,000			0,000	-		1 535,63	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265207	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	8 724,14	1,00				0,000			0,000	-		307,09	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346352	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	27 524,52	13,00				0,000			0,000	-		1 100,98	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265108	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	4 688,47	7,00				0,000			0,000	-		88,25	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1285093	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	30 902,01	3,00				0,000			0,000	-		483,97	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346285	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	0,00	69 080,69	6,00				0,000			0,000	-		2 528,80	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	887 823,82											14 543,94	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Administratif Principal de 1re classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent Administratif Principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		24,00	7,00	31,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique TNC	C	0,00	7,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Adj. Tech.Contractuel Ecole	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adj. Tech.Contractuel Ecoles	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ATSEM Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Atsem Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint Animation - surveillants études	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Animation Contractuel	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint animation contractuel	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'Animation	C	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		70,00	10,00	80,00	45,00	0,00	45,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT8500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

45.

06

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Animation - surveillants études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1°	A
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	A
Adjoint animation contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	A
Adjoint animation contractuel	C	ANIM	0	0,00	332-23-1°	A
Adjt Tech.Contractuel Ecole	C	TECH	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt Tech.Contractuel Ecoles	C	TECH	385	0,00	332-23-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti Numérique	C	ADM	0	0,00	332-23-1°	A Alternance
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 SPP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-9 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L 352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étude.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

75.

8

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Métropole St Etienne Métropole	01/01/2003	CVAE + CFE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

JP.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	598 415,73	598 415,73
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-181 259,24	-181 259,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	417 156,49	417 156,49

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	417 156,49	417 156,49
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	417 156,49	417 156,49

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	162 960,62	162 960,62
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	915 573,82	915 573,82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	752 613,20	752 613,20

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		162 960,62	I 162 960,62
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		162 960,62	162 960,62
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	162 960,62	162 960,62
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		915 573,82	III 915 573,82
Ressources propres externes de l'année (a)		394 697,78	394 697,78
10222	FCTVA	300 512,00	300 512,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	94 185,78	94 185,78
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		520 876,04	520 876,04
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90
2804114	Voirie	500,00	500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 802,54	10 802,54
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	617,54	617,54
280415332	ADM : Bâtiments, installations	18 657,48	18 657,48
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 740,05	1 740,05
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	551,97	551,97
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	987,37	987,37
280422	Privé - Bâtiments et installations	17 241,88	17 241,88
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 811,54	13 811,54
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 615,17	4 615,17
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 043,50	4 043,50
28128	Autres aménagements de terrains	3 937,94	3 937,94
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38
281351	Bâtiments publics	20 542,46	20 542,46
2815731	Matériel roulant	2 815,04	2 815,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 772,04	1 772,04
28181	Installations générales, aménagt divers	38 589,08	38 589,08
281828	Autres matériels de transport	23 579,22	23 579,22
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	14 508,06	14 508,06
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	558,26	558,26
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 581,60	13 581,60
28185	Matériel de téléphonie	930,89	930,89
28188	Autres immo. corporelles	21 089,91	21 089,91
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	540,00	540,00
021	Virement de la section de fonctionnement	285 782,15	285 782,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP (projet de budget) - 2025

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	6 040 000,00	2,56	40,05 %	8,01	2 419 020,00	10,77
TFPNB	20 400,00	-0,82	54,54 %	8,01	11 126,00	7,11
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	90 200,00	-41,05	11,37 %	8,01	10 256,00	-30,80
TOTAL	6 132 240,00	0,00			2 440 402,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

75.

St

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

**OBJET : 2025-04-28- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2024- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS**

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

2025-04-28- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget des établissements loreottois de la commune de l'exercice 2024, présentent au 1^{er} janvier 2025 :

☞ un excédent du résultat de fonctionnement de :	13 778, 48 €
☞ un déficit du résultat d'investissement de :	112 536, 96 €

Le besoin de financement est de 112 536, 96 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser).

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

☞ en recettes au compte R 1068, la somme de :	13 778, 48 €
☞ en dépenses au compte D001, la somme de :	112 536, 96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine**





VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-29- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

2025-04-29- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2025, du budget des Etablissements Lorettois, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de : 161 732, 57 €

⇒ En section d'investissement à la somme de : 169 466, 64 €

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre et de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % en section de fonctionnement et 7,5 % en section d'investissement, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 VOTES CONTRE : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine**



NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS 2025

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011)

Il a été prévu de se caler au plus près des résultats par article de l'exercice 2024, en appliquant globalement une augmentation de +2%, représentant le taux d'inflation sur la période 2024.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Le montant global a été établi à 9000 €, identique à celui de 2024.

Les charges financières

Au chapitre 66, apparaissent les *charges d'intérêts* des emprunts en cours. Le détail est fixé dans les annexes financières de la maquette jointe.

Les autres charges

Virement de la section de fonctionnement (023) pour 41 929, 68 €- s'équilibre en recette d'investissement (021). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Dotations aux amortissements (042) pour 34 178, 04 € - s'équilibre en recette d'investissement (040).



Les recettes de fonctionnement

Les produits des immeubles et autres produits de gestion (articles 752 et 75888)

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location à des professionnels par la Ville à savoir :

- 3 ateliers, sis rue Eugène Brosse
- Un local sis rue Font Flora
- La Buvette des Blondières
- Le restaurant Table d'Elsa
- Le restaurant le Lorettois
- L'espace le Méridien
- Un étiopathe, 4 rue Jean Moulin
- La Maison de santé du Clos d'Ambly
- La boulangerie du Totem

Le produit prévu en 2025 correspond au montant réellement perçu en 2024, auquel est appliqué l'augmentation de l'indice de revalorisation des loyers (IRL : 1,8%).

Il est également intégré le montant des charges locatives prévisionnel (article 75888).

Il est prévu une participation du budget général de 17 783, 43 €.



Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers programmés

Article	Descriptif	Montant
Article 2088	Autres immobilisations incorporelles	1 000,00 €
	Divers	1 000,00 €
Article 21321	Immeubles de rapport	5 000,00 €
	Divers	5 000,00 €
Article 2313	Constructions	10 000,00 €
	Divers	10 000,00 €

Autres charges d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) est détaillé dans l'annexe IV. Le montant porté à l'article 165 (dépôts et cautionnements) est identique à celui en recettes d'investissement.

Au chapitre D001, est intégrée une dépense de 112 536,96€ correspondant au déficit de la section d'investissement reporté de l'exercice précédent.



Les recettes d'investissement

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, la Ville prévoit les recettes d'investissement suivantes :

Dépôts et cautionnements (165) de 11 442, 17€ (détail fixé à l'annexe B1-6 et B1-7) - s'équilibrent en dépense d'investissement

Virement de la section de fonctionnement (021) pour 41 929, 68 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement (023). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (040) pour 34 178, 04 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement reporté (10- 1068) pour 13 778, 48 €.

Focus sur l'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 214 536, 42.

La Ville devra rembourser en 2025, 29 487, 51 € de capital et régler 4 549, 25 € d'intérêts, soit un total de 34 036, 76 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.

A cette date, 2 emprunts sont toujours en cours (2 au Crédit Agricole).



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : BUDGET DES ETS LORETTOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE LORETTE (NFC) (2)

Numéro SIRET : 21420123800083

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SGC LOIRE SUD

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET DES ETS LORETTOIS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	108

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	112
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	113
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	114
B11.2 - Liste des établissements publics créés	115
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	116
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	117
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	118
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	119
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	120
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	121

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)




BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	4896

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5562519

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

[Signature]

[Signature]

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)					C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	156 702,41	217 679,19	0,00	A1	60 976,78
Investissement	32 772,77	79 971,07 (3)	0,00	A2	47 198,30
Fonctionnement	123 929,64	137 708,12 (4)	0,00	A3	13 778,48

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	60 976,78
Investissement	A2 + B2	47 198,30
Fonctionnement	A3 + B3	13 778,48

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	56 929,68	169 466,64
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 112 536,96	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		169 466,64	169 466,64
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	161 732,57	161 732,57
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		161 732,57	161 732,57
TOTAL DU BUDGET (4)		331 199,21	331 199,21

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

AP

DB

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

[Signature]

[Signature]

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	40 929,68	40 929,68	40 929,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	40 929,68	40 929,68	40 929,68
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	56 929,68	56 929,68	56 929,68

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	56 929,68	56 929,68	56 929,68
--------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	112 536,96
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 466,64
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	13 778,48	13 778,48	13 778,48
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	11 442,17	11 442,17	11 442,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	25 220,65	25 220,65	25 220,65
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	93 358,92	93 358,92	93 358,92

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		41 929,68	41 929,68	41 929,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		34 178,04	34 178,04	34 178,04
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		76 107,72	76 107,72	76 107,72

TOTAL	0,00	0,00	169 466,64	169 466,64	169 466,64
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 466,64
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

76 107,72

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	70 752,21	70 752,21	70 752,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	80 752,21	80 752,21	80 752,21
66	Charges financières	0,00	0,00	4 372,64	4 372,64	4 372,64
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	85 624,85	85 624,85	85 624,85

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		41 929,68	41 929,68	41 929,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		34 178,04	34 178,04	34 178,04
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		76 107,72	76 107,72	76 107,72

TOTAL	0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	161 732,57
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	17 783,43	17 783,43	17 783,43
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	140 118,76	140 118,76	140 118,76
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	157 902,19	157 902,19	157 902,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 830,38	3 830,38	3 830,38
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	161 732,57
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	76 107,72
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 929,68	0,00	40 929,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		56 929,68	0,00	56 929,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	112 536,96
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 466,64
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	70 752,21		70 752,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	4 372,64	0,00	4 372,64
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	34 178,04	34 178,04
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		41 929,68	41 929,68
Dépenses de fonctionnement – Total		85 624,85	76 107,72	161 732,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	161 732,57
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	68 138,27	0,00	68 138,27
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 442,17	0,00	11 442,17
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		34 178,04	34 178,04
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		41 929,68	41 929,68
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	79 580,44	76 107,72	155 688,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	13 778,48
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 466,64
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	17 783,43		17 783,43
75 Autres produits de gestion courante (8)	140 118,76	0,00	140 118,76
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 830,38	0,00	3 830,38
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	161 732,57	0,00	161 732,57

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			161 732,57

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

JP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	56 929,68	56 929,68	0,00	56 929,68	56 929,68
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		40 929,68	40 929,68		40 929,68	40 929,68
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	40 929,68	40 929,68	0,00	40 929,68	40 929,68
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	56 929,68	56 929,68	0,00	56 929,68	56 929,68
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	112 536,96
--	------------

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'Investissement cumulées								169 466,64

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

[Signature]



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	155 688,16	155 688,16	155 688,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	11 442,17	11 442,17	11 442,17
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	11 442,17	11 442,17	11 442,17
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	79 580,44	79 580,44	79 580,44
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		41 929,68	41 929,68	41 929,68
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		34 178,04	34 178,04	34 178,04
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		76 107,72	76 107,72	76 107,72

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	13 778,48
--------------------------------	-----------

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					169 466,64

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

45.

45

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	56 929,68	56 929,68	0,00	56 929,68	56 929,68
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2088 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21321 Immeubles de rapport	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2313 Constructions	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		40 929,68	40 929,68		40 929,68	40 929,68
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		29 487,51	29 487,51		29 487,51	29 487,51
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		11 442,17	11 442,17		11 442,17	11 442,17
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	40 929,68	40 929,68	0,00	40 929,68	40 929,68
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	56 929,68	56 929,68	0,00	56 929,68	56 929,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP




III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	155 688,16	155 688,16	155 688,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
13141 Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	68 138,27	68 138,27	68 138,27
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	11 442,17	11 442,17	11 442,17
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	11 442,17	11 442,17	11 442,17
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	11 442,17	11 442,17	11 442,17
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	79 580,44	79 580,44	79 580,44
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		41 929,68	41 929,68	41 929,68
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		34 178,04	34 178,04	34 178,04
28088 Autres immobilisations incorporelles	0,00		2 152,81	2 152,81	2 152,81
281321 Immeubles de rapport	0,00		25 174,02	25 174,02	25 174,02
28181 Installations générales, aménagt divers	0,00		732,83	732,83	732,83
28188 Autres immo. corporelles	0,00		6 118,38	6 118,38	6 118,38
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	0,00		76 107,72	76 107,72	76 107,72

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 168 et 15449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 25, 35, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	0,00	161 732,57	161 732,57
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	70 752,21	70 752,21	0,00	70 752,21	70 752,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	80 752,21	80 752,21	0,00	80 752,21	80 752,21
66	Charges financières	0,00	0,00		4 372,64	4 372,64		4 372,64	4 372,64
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	4 872,64	4 872,64		4 872,64	4 872,64
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	85 624,85	85 624,85	0,00	85 624,85	85 624,85
023	Virement à la section d'investissement	0,00			41 929,68	41 929,68		41 929,68	41 929,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			34 178,04	34 178,04		34 178,04	34 178,04
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			76 107,72	76 107,72		76 107,72	76 107,72

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	161 732,57
--	-------------------

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015 et 017.

(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	17 783,43	17 783,43	17 783,43
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	140 118,76	140 118,76	140 118,76
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	157 902,19	157 902,19	157 902,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		3 830,38	3 830,38	3 830,38
Total des recettes financières		0,00	0,00	3 830,38	3 830,38	3 830,38
Total des recettes réelles		0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	161 732,57
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	0,00	161 732,57	161 732,57
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	70 752,21	70 752,21	0,00	70 752,21	70 752,21
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		309,39	309,39	0,00	309,39	309,39
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		3 538,64	3 538,64	0,00	3 538,64	3 538,64
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		5 968,84	5 968,84	0,00	5 968,84	5 968,84
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		7 999,09	7 999,09	0,00	7 999,09	7 999,09
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		161,66	161,66	0,00	161,66	161,66
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		1 521,45	1 521,45	0,00	1 521,45	1 521,45
6156	Maintenance	0,00	0,00		2 070,65	2 070,65	0,00	2 070,65	2 070,65
6161	Multirisques	0,00	0,00		3 825,57	3 825,57	0,00	3 825,57	3 825,57
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		2 742,75	2 742,75	0,00	2 742,75	2 742,75
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		10 578,23	10 578,23	0,00	10 578,23	10 578,23
6228	Divers	0,00	0,00		2 634,31	2 634,31	0,00	2 634,31	2 634,31
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		84,18	84,18	0,00	84,18	84,18
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		332,25	332,25	0,00	332,25	332,25
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		11,16	11,16	0,00	11,16	11,16
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		9 128,34	9 128,34	0,00	9 128,34	9 128,34
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		19 845,70	19 845,70	0,00	19 845,70	19 845,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	80 752,21	80 752,21	0,00	80 752,21	80 752,21
66	Charges financières	0,00	0,00		4 372,64	4 372,64		4 372,64	4 372,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		4 549,25	4 549,25		4 549,25	4 549,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		-176,61	-176,61		-176,61	-176,61
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	4 872,64	4 872,64		4 872,64	4 872,64
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	85 624,85	85 624,85	0,00	85 624,85	85 624,85
023	Virement à la section d'investissement	0,00			41 929,68	41 929,68		41 929,68	41 929,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			34 178,04	34 178,04		34 178,04	34 178,04
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			34 178,04	34 178,04		34 178,04	34 178,04
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			76 107,72	76 107,72		76 107,72	76 107,72

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	648,67
Montant des ICNE de l'exercice N-1	825,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-176,61

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

JP

B

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 042) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 676 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	17 783,43	17 783,43	17 783,43
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	17 783,43	17 783,43	17 783,43
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	140 118,76	140 118,76	140 118,76
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	120 150,25	120 150,25	120 150,25
75888	Autres	0,00	0,00	19 968,51	19 968,51	19 968,51
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	157 902,19	157 902,19	157 902,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 830,38	3 830,38	3 830,38
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		3 830,38	3 830,38	3 830,38
Total des recettes réelles		0,00	0,00	161 732,57	161 732,57	161 732,57
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

45.

8

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

5.

4

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	14 424,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 424,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	81 916,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 778,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	66 138,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	1 000,00	41 505,66	0,00	0,00		56 929,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	31 505,66	0,00	0,00		40 929,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	11 442,17	0,00	0,00		93 358,92
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		13 778,48
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		68 138,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	11 442,17	0,00	0,00		11 442,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		14 424,02
164	Emprunts auprès des éts financiers	9 424,02
213	Constructions	5 000,00
RECETTES		81 916,75
106	Réserves	13 778,48
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	68 138,27

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

AB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funébres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

SB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils					035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

JP

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intem.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

DS

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autras interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

SB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré				22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Clés scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature {1}	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

DB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	285 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

45.

56

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten initials in blue ink.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

JP

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

JP

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte natura (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						518 Autres actions d'aménagement urbain
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
206	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 505,66
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 063,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 442,17
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 442,17
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 442,17

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP

DB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les Inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

21

Db

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RÉCETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



IV -- ANNEXES	IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 -- Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Visibilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten mark or signature in blue ink.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	19 929,88	0,00	0,00	0,00	0,00	11,16	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	19 929,88	0,00	0,00	0,00	0,00	11,16	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 968,51	3 830,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 968,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	3 830,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	65 683,81	0,00	0,00		85 624,85
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	50 811,17	0,00	0,00		70 752,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00		9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	4 372,64	0,00	0,00		4 372,64
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00		500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	137 933,68	0,00	0,00		161 732,57
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	17 783,43	0,00	0,00		17 783,43
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	120 150,25	0,00	0,00		140 118,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 830,38

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	19 929,88
623	Pub., publications, relations publiques	84,18
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	15 845,70
	RECETTES	19 968,51
758	Produits divers de gestion courante	19 968,51

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 830,38	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	3 830,38	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

5.

0

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 830,38
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 830,38

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

55.

56

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

21.

21

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25											
		Formation professionnelle											
		251	252	253	254	255	256					257	258
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	CNFPT - Formation des actifs occupés					CNFPT et CDG - missions spécifiques	Autres
							2561	2562	2563	2564	2565	2571	2572
							Missions statutaires et réglementaires	Développement des compétences	Évolution et transition professionnelle	Organisation des activités pédagogiques	Autres	Concours	Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

JB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	11,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	11,16	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

5.

86

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscinas	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Servios bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,16
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,16
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

TS.

DB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

5

8

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

77.

88

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

75.

81

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

75.

21

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

JP.

DB

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52	53	54	55				
		Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Habitat (Logement)				
					551	552	553	554	555
					Parc privé de la collectivité	Aide au secteur locatif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage	Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

4

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581	588		
				Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

75.

25

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 683,81	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 846,03	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 968,84	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 998,08	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 753,76	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 825,67	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 955,29	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332,25	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 128,34	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 372,64	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 933,68	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 783,43	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 150,25	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 663,91
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 846,03
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 966,94
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 969,09
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 753,76
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 825,57
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 955,29
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332,25
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 128,34
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 372,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 933,68
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 783,43
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 150,25

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

45.

05

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. nature,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

25.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autras transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature [1]	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Handwritten signature or mark in blue ink.

Handwritten mark or signature in blue ink.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

ff.

ff.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					455 040,00									
1641 Emprunts en euros (total)					455 040,00									
00000731005	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	02/01/2013	2013-01-02	15/04/2013	255 040,00	F		3,780	3,780		T	P	N	A-1
00001617294	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	30/10/2018	2018-11-15	15/02/2019	200 000,00	F		1,580	1,580		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux/ies-acquéreurs (total)					0,00									




BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					455 040,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



Handwritten mark or signature in the bottom right corner.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		214 536,42					29 487,51	4 549,25	0,00	648,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		214 536,42					29 487,51	4 549,25	0,00	648,67
00000731005	N	0,00	A-1	66 063,83	3,00			0,000	20 063,48	2 290,63	0,00	378,00
00001817294	N	0,00	A-1	146 472,59	13,00			0,000	9 424,02	2 258,62	0,00	270,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ff.

ff.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		214 536,42					29 487,51	4 549,25	0,00	648,67

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES														IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX														B1.3
B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

Handwritten signature or mark.

Handwritten mark.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4
B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0
		% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Montant en euros	214 536,42	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nombre de produits	0	0	0	0	0
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nombre de produits	0	0	0	0	0
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nombre de produits	0	0	0	0	0
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nombre de produits	0	0	0	0	0
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures		Montant en euros					0
		Nombre de produits					0,00
		% de l'encours					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Handwritten signature or mark.

Handwritten mark.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	11 442,17	11 442,17	11 442,17	0,00	11 442,17
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	11 442,17	11 442,17	11 442,17	0,00	11 442,17
Cautiion	11 442,17	11 442,17	11 442,17	0,00	11 442,17
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66B.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES			
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Caution AKTOFER SASU	537,00	537,00	0,00
Caution ATELIER POSE CORSE	1 124,77	1 124,77	0,00
Caution BOULANGERIE TOTEM	2 400,00	2 400,00	0,00
Caution Divers	3 098,00	3 098,00	0,00
Caution NETPRO	410,00	410,00	0,00
Caution SAS YASSIR VIVAL	2 196,00	2 196,00	0,00
Caution TABLE D'ELSA	631,14	631,14	0,00
Caution TISSOT	525,26	525,26	0,00
Caution VIENNET	520,00	520,00	0,00

AF.

66

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 7622.45 €		01/02/2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	01/02/2024
	MOBILIER	10	01/02/2024
	MOBILIER URBAIN	10	01/02/2024
	MATERIELS DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	01/02/2024
	MATERIELS INFORMATIQUE	2	01/02/2024
	VEHICULES	5	01/02/2024
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	01/02/2024
	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	01/02/2024
	MATERIELS CLASSIQUES	10	01/02/2024
	APPAREIL DE LEVAGE	20	01/02/2024
	EQUIPEMENTS DE CUISINE	10	01/02/2024
	AUTRE AGENCEMENT ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	01/02/2024
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	15	01/02/2024
	IMMEUBLE DE RAPPORT	100	01/02/2024
	FONDS DE COMMERCE	10	01/02/2024
L	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	20	01/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES				
Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

[Signature]

[Signature]

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

JP

d

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976		0,00
Métropole Saint Etienne Métropole	01/01/2013		0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Handwritten signature or mark in blue ink.

Handwritten mark or signature in blue ink.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

2

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ETABLTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-112 536,96	-112 536,96
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-112 536,96	-112 536,96

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	13 778,48	13 778,48
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-112 536,96	-112 536,96
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-98 758,48	-98 758,48

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	29 487,51	29 487,51
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	76 107,72	76 107,72
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	46 620,21	46 620,21

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		29 487,51	I 29 487,51
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		29 487,51	29 487,51
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	29 487,51	29 487,51
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		76 107,72	III 76 107,72
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		76 107,72	76 107,72
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 152,81	2 152,81
281321	Immeubles de rapport	25 174,02	25 174,02
28181	Installations générales, aménagt divers	732,83	732,83
28188	Autres immo. corporelles	6 118,38	6 118,38
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	41 929,68	41 929,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP (projet de budget) - 2025

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-30-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-30

1/4

8

2025-04-30-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- Une subvention de fonctionnement : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.
- Une subvention dite exceptionnelle ou évènementielle : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;
- Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la commune de Lorette ;
- Avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention ;
- Depuis 2022, avoir signé un contrat d'engagement républicain.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Monsieur le Maire vous rappelle que les commissions municipales se sont réunies afin de formuler des propositions à l'assemblée délibérante :

- La Commission Sports, le 25 février 2025.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.



1) Au titre des associations sportives :

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette	4 286,80 €	3 921,40 €
Fonctionnement	2 296,00 €	1 951,60 €
<i>Contractuelle non formalisée (licenciés - 18 ans)</i>	940,80 €	739,80 €
<i>Frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (sur justificatifs)</i>	750,00 €	750,00 €
<i>Formation éducateurs (sur justificatifs)</i>	300,00 €	480,00 €
L'Union Cyclo du Gier	100,00 €	373,00 €
Fonctionnement	0,00 €	373,00 €
Montant forfaitaire – sous réserve qu'une manifestation soit organisée dans l'année	100,00 €	0,00 €
La Société de Chasse de Lorette		258,30 €
Fonctionnement		258,30 €
Quadratour	559,00 €	559,00 €
Fonctionnement	559,00 €	559,00 €
Le Tennis Club de Lorette	1 126,50 €	1 425,90 €
Fonctionnement	975,80 €	1 234,10 €
<i>Contractuelle non formalisée (-18 ans)</i>	150,70 €	191,80 €
Judo Club Loretane	3 285,00 €	2 959,50 €
Fonctionnement	2 353,40 €	2 123,80 €
<i>Contractuelle non formalisée (-18 ans)</i>	931,60 €	835,70 €
Les Edelweiss de Lorette	1 727,30 €	1 274,60 €
Fonctionnement	1 234,10 €	918,40 €
<i>Contractuel -18 ans</i>	493,20 €	356,20 €
Karaté Club Lorette	1 063,90 €	1 189,80 €
Fonctionnement	903,60 €	861,00 €
<i>Contractuelle non formalisée (-18 ans)</i>	260,30 €	328,80 €
Le Basket club de Lorette	2 977,00 €	2 623,30 €
Fonctionnement bureau (bénévoles + Licenciés)	1 377,60 €	1 119,30 €
<i>Contractuelle non formalisée : licenciés -18 ans</i>	369,40 €	274,00 €
<i>Frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (sur justificatifs)</i>	750,00 €	750,00 €
<i>Subvention formation poussins cadets minimes benjamins</i>	480,00 €	480,00 €
BMX Club Vallée du Gier	568,80 €	441,60 €
Fonctionnement	459,20 €	373,10 €
<i>Contractuelle non formalisée : licenciés -18 ans</i>	109,60 €	68,50 €
Rugby Club Pays du Gier	399,20 €	
Fonctionnement	344,40 €	
<i>Contractuel -18 ans</i>	54,80 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mme BERTOMEU Delphine.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-31- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PETANQUE LORETTOISE POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-31

2025-04-31- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PÉTANQUE LORETTOISE POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement d'une subvention à l'association Pétanque Lorettoise ainsi qu'il suit.

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
PÉTANQUE LORETTOISE	472, 00 €	472, 00 €
Fonctionnement	472, 00 €	472, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

MME PELARDY Patricia ne prend pas part au vote.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-32-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-32

1/3

2025-04-32-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- Une subvention de fonctionnement : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.
- Une subvention dite exceptionnelle ou évènementielle : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;
- Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la commune de Lorette ;
- Avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention ;
- Depuis 2022, avoir signé un contrat d'engagement républicain.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Monsieur le Maire vous rappelle que les commissions municipales se sont réunies afin de formuler des propositions à l'assemblée délibérante :

- La Commission Enseignement, Culture, le 26 février 2025.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.



1) Au titre des associations scolaires, culturelles :

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
Arabesque	132,00 €	132,00 €
Fonctionnement	132,00 €	132,00 €
Jeunesse Au Plein Air	132,00 €	132,00 €
Fonctionnement	132,00 €	132,00 €
Lire et faire lire	132,00 €	132,00 €
Fonctionnement	132,00 €	132,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat	120,00 €	120,00 €
Fonctionnement	120,00 €	120,00 €
CERPI	133,50 €	135,00 €
Fonctionnement	133,50 €	135,00 €
FCPE Lorette	615,00 €	615,00 €
Fonctionnement	615,00 €	615,00 €
Parents d'élèves CES Exbrayat	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
Dictée en fête	160,00 €	160,00 €
Fonctionnement	160,00 €	160,00 €
Studio Corps et Jazz	120,00 €	120,00 €
Fonctionnement	120,00 €	120,00 €
BTP CFA Loire	500,00 €	400,00 €
Fonctionnement 50 € / apprenti	500,00 €	400,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire CMA	400,00 €	
Fonctionnement 50 € / apprenti	400,00 €	
Plaisir de Chanter	132,00 €	
Fonctionnement	132,00 €	
Not' Musique	132,00 €	
Fonctionnement	132,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY




Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-32

3/3

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-33- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POUR TOUS POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-33

1/2

2025-04-33- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POUR TOUS POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement d'une subvention à l'association Université Pour Tous ainsi qu'il suit.

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
UNIVERSITÉ POUR TOUS	150, 00 €	150, 00 €
Fonctionnement	150, 00 €	150, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

MME VERGNAUD Evelyne ne prend pas part au vote.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-34- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE EMAS POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

2025-04-34- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE EMAS POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement d'une subvention à l'école de musique EMAS ainsi qu'il suit.

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
École de musique EMAS	2 500, 00 €	2 500, 00 €
Fonctionnement	2 500, 00 €	2 500, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

MME BONNARD Joëlle et M. DECOT Dominique ne prennent pas part au vote.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name of the secretary of the session, Mme BERTOMEU Delphine.

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-35-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

2025-04-35-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- Une subvention de fonctionnement : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.
- Une subvention dite exceptionnelle ou événementielle : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;
- Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la commune de Lorette ;
- Avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention ;
- Depuis 2022, avoir signé un contrat d'engagement républicain.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Monsieur le Maire vous rappelle que les commissions municipales se sont réunies afin de formuler des propositions à l'assemblée délibérante :

- La Commission Action Sociale, le 12 février 2025.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.



1) Au titre des associations sociales :

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
ADMR Vallée du Gier	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
Amarose's	150,00 €	
Fonctionnement	150,00 €	
Banque Alimentaire de St Etienne	350,00 €	350,00 €
Fonctionnement	350,00 €	350,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Lorette	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
SOS Amitié - Région de Saint Etienne		150,00 €
Fonctionnement		150,00 €
EURECAH 42^{ème} Rugissant	200,00 €	150,00 €
Fonctionnement	200,00 €	150,00 €
FNATH - Section de La Grand-Croix Lorette ST Paul en Jarez	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
Anciens combattants et victimes de guerre de la Grand-Croix et des environs	175,00 €	175,00 €
Fonctionnement	175,00 €	175,00 €
L'association vie libre section Rive de Gier	50,00 €	200,00 €
Fonctionnement	50,00 €	200,00 €
Souvenir Français	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
Amicale des anciens de la Résistance du Gier ARG	175,00 €	175,00 €
Fonctionnement	175,00 €	175,00 €
As de Trèfle	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
LOIRE ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	200,00 €
Les restos du Cœur		200,00 €
Fonctionnement		200,00 €
Aide alimentaire lorettoise	560,00 €	560,00 €
Fonctionnement	560,00 €	560,00 €
Résurgence Transhépaté		100,00 €
Fonctionnement		100,00 €
PRISME 21	100,00 €	150,00 €
Fonctionnement	100,00 €	150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a vertical line and a horizontal stroke.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-36- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-36

**2025-04-36- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB
POUR L'EXERCICE 2025**

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement d'une subvention à l'association Dynamic Club ainsi qu'il suit.

	Montant proposé pour 2025	Montant attribué en 2024 (pour rappel)
DYNAMIC CLUB	150,00 €	150,00 €
Fonctionnement	150,00 €	150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

MME CELIBERT Marcelle ne prend pas part au vote.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-37- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2025-2026

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-37

2025-04-37- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2025-2026

Monsieur le Maire vous précise que malgré la crise inflationniste exceptionnelle impactant directement les comptes des collectivités territoriales, il propose cette année de maintenir les bases de calcul servant à déterminer le montant des subventions allouées aux écoles publiques et privées de la Commune.

Les sommes attribuées ou prises en charge directement par la Commune sont définies pour l'année scolaire 2025-2026 sur la base des effectifs connus à la rentrée scolaire. Elles seront versées à l'association éducative et culturelle Jean de la Fontaine, à l'ADLE Marie Curie, à l'OGEC Notre Dame sous forme de subventions ou directement prises en charge par le budget général de la Commune en ce qui concerne les écoles publiques uniquement, jusqu'à concurrence des forfaits définis ci-dessous.

Monsieur le Maire vous propose :

1) D'attribuer pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Proposition 2025-2026
ADLE Ecole Jean de la Fontaine	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	4 233, 87 €
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € par élève
* Fournitures scolaires	31, 85 € par élève
ADLE Ecole Marie CURIE	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	1 943, 10 €
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8, 77 € par élève
* Arbre de Noël (sur justificatifs)	11, 26 € par élève
* Fournitures scolaires	25, 45 € par élève
OGEC de l'école Notre Dame - (hors subvention du contrat d'association)	
* Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	
- Primaire	1 661,40 €
- Maternelle	999, 00 €
* Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (sur justificatifs)	11, 26 € par élève
* Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8, 77 € par élève

2) D'imputer au budget général ces mouvements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 - DCM 2025-04-37

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-38- COTISATION 2025 À LA MISSION LOCALE GIER PILAT

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-38

1/2

2025-04-38- COTISATION 2025 À LA MISSION LOCALE GIER PILAT

Monsieur le Maire vous précise que chaque année, la Mission Locale Gier Pilat, sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune à cet organisme qui a vocation à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour trouver une formation ou un emploi. La demande de cotisation pour l'année 2025 a été réceptionnée en Mairie le 28 mars 2025.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1)** De confirmer le maintien de l'adhésion de la Commune pour 2025 à la Mission Locale ;
- 2)** De fixer la cotisation à 4 888,62 € pour l'année 2025 (soit 0,99 €/habitant, maintien par rapport à 2024) ;
- 3)** D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-39- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 - DCM 2025-04-39

2025-04-39- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2025

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une participation financière au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay.

Lors de son débat des orientations budgétaires en date du 7 février 2025, le comité syndical l'a fixée à 76 654, 50 € pour chacune des deux communes adhérentes, LORETTE et LA GRAND'CROIX.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

- 1) De verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654, 50 € pour l'année 2025 ;
- 2) D'imputer la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.**Secrétaire de séance** : Madame Delphine BERTOMEU**Quorum fixé à** : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-40- RENOUELEMENT ADHÉSION AU PARC NATUREL REGIONAL PILAT – 2025

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-40

2025-04-40- RENOUELEMENT ADHÉSION AU PARC NATUREL REGIONAL PILAT – 2025

Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose de renouveler l'adhésion à l'organisme suivant pour l'année 2025 et de régler les cotisations afférentes :

Organismes	Modalités de calcul de la cotisation	Cotisation 2025
Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat	0,03 €/habitant	146,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

A blue ink signature of Mme Bertomeu Delphine.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-41- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE D'ANIMATION À TEMPS COMPLET

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-41

2025-04-41- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE D'ANIMATION À TEMPS COMPLET

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU, les décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 mai 2016, relatifs à l'organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la FPT ;

VU, le décret n°2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le budget de la Commune de LORETTE ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT, qu'il conviendrait de créer un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe d'animation à temps complet suite à une promotion possible d'un agent de la commune ;

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1)** De créer, à compter du 1^{er} mai 2025, un emploi d'adjoint principal de 2^{nde} classe d'animation à temps complet ;
- 2)** De leur faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
- 3)** D'imputer la dépense au budget général de la commune ;
- 4)** De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs de la filière ANIMATION de la manière suivante :

FILIÈRE ANIMATION	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adj. Animation Princ. 2 ^{ème} classe	3	4
Adj. Animation	11	11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 9 avril 2025

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine**

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-42- RÉGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) DE LA POLICE MUNICIPALE

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-42

2025-04-42- RÉGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.714-13 du Code Général de la Fonction Publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire propre dont les modalités et les taux sont fixés par décret.

Les agents relevant de ces cadres d'emplois ne sont pas éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Jusqu'à présent, ils étaient susceptibles de bénéficier d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) en application de plusieurs textes réglementaires (décrets n°97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000, n°2006-1397 du 17 novembre 2006).

Monsieur le Maire vous précise que l'ISMF a été fixée au taux maximum de 20% à compter du 1^{er} février 2007 par délibération du conseil municipal du 29 janvier 2007. Les modalités d'octroi de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la Police Municipale ont été déterminées par délibération du Conseil municipal n°2019-07-57 en date du 8 juillet 2019.

Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 acte la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale (catégorie A), chefs de service de police municipale (catégorie B), agents de police municipale (catégorie C), et Gardes-champêtres (catégorie C).

Depuis le 29 juin 2024, les fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois précités sont susceptibles de percevoir une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) qui est composée obligatoirement d'une part fixe et d'une part variable. Au 1^{er} janvier 2025, l'ISMF et l'IAT ne peuvent plus être versées aux agents de la filière de Police Municipale ;

S'agissant d'un avantage facultatif, le Code Général de la Fonction Publique donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et en fixer les conditions d'application.

Monsieur le Maire vous indique que par courrier en date du 13 février 2025, Monsieur le Préfet de la Loire invite la Commune à retirer la délibération n°2025-01-05 en date du 14 janvier 2025 ayant approuvé la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, et ce dans un délai de 2 mois.

Les remarques formulées sont les suivantes :

- **Concernant la part fixe :** Monsieur le Préfet de la Loire invite la Commune à justifier des différences de régime non pas en fonction du seul port d'arme mais en raison des missions à forte responsabilité qui sont dévolues aux agents de police autorisés à en porter. Après échange avec les services préfectoraux, une adaptation

mineure présentée ci-après peut être accordée.

- **Concernant la part variable :** le versement d'une indemnité forfaitaire par jour concerné de 20 € brut, à la condition qu'il ait travaillé au moins jusqu'à 23h semble méconnaître l'article 6 du décret précisant que « l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir ». Les services préfectoraux précisent que Monsieur le Préfet allait malgré tout saisir les services centraux pour confirmation sur ce point.

Afin de ne pas pénaliser les agents concernés et de pouvoir continuer à leur verser leur régime indemnitaire, Monsieur le Maire vous propose de tenir compte des remarques portées sur la part fixe. Cependant en attendant le retour des services préfectoraux sur la question, le versement de la part variable liée aux sujétions particulières sera soumis au plus prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire tient malgré tout à vous rappeler que les modalités d'octroi de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la Police Municipale versée jusqu'au 1^{er} janvier 2025 avaient été déterminées par délibération du Conseil municipal n°2019-07-57 en date du 8 juillet 2019, en prévoyant alors des différences de traitement entre les agents porteurs ou non d'une arme létale.

Il précise également que les modalités de versement de l'ISFE ont été, approuvées par le Comité Territorial Social sans que ces difficultés juridiques n'aient été relevées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L712-1, L714-1 et L714-4 à L714-13 ; **Vu** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

VU le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

CONSIDERANT que les agents appartenant à la filière police municipale sont exclus du champ d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

CONSIDERANT que les textes applicables aux agents de police municipale sont des textes spécifiques,

CONSIDERANT que suite à la publication du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, un nouveau régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière police municipale est institué en remplacement de l'existant. Ce nouveau régime repose ainsi sur une nouvelle

prime dénommée Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant, **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés,

CONSIDERANT que le Conseil municipal entend mettre en place le versement de ce nouveau régime indemnitaire au profit de ses agents de la filière police municipale dans les conditions suivantes,

VU l'avis du Comité social territorial du 9 janvier 2025.

1) BÉNÉFICIAIRES DE L'ISFE

Peuvent bénéficier de cette prime :

- Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale régi par le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 ;
- Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale régi par le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006.

2) LA PART FIXE DE L'ISFE

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension, un taux individuel fixé à :

Pour les agents dotés d'une forte responsabilité

- 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Pour les agents dotés d'une responsabilité normale

- 22 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- 20 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

3) LA PART VARIABLE DE L'ISFE

Elle comprend une partie :

- La part variable « au mérite » en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent ;



Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 - DCM 2025-04-42



Le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est fixé à :

- 7 000 € brut maximum par an pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- 5 000 € brut maximum par an pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

Les montants précités correspondent au montant pour un agent à temps complet.

Ces montants seront revalorisés en fonction de l'évolution de la réglementation afférente aux indemnités concernées.

La part variable « au mérite » de l'ISFE sera versée aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés dans les conditions de l'entretien professionnel.

Cette indemnité annuelle fera l'objet d'une enveloppe fixée annuellement.

Elle sera versée annuellement au titre de l'année N, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

A l'issue de l'entretien professionnel de fin d'année, une appréciation globale du travail accompli par l'agent sur l'année écoulée en fonction des critères retenus ci-dessous sera proposée par le chef de service N+1. Après avis des chefs hiérarchiques intermédiaires, l'autorité administrative (le Maire) émettra un nombre de points par agent, au maximum de 100. Ce nombre de points sera proratisé en fonction de la quotité de temps de travail réellement effectuée en tant que titulaire (exemple : déduction de 50% pour un mi-temps, et déduction de 50% pour un agent en maladie pendant 6 mois, déduction de 50% si l'agent a été stagiaire pendant la moitié de l'année).

Même si un entretien professionnel ne peut pas être organisé à temps en début d'année (maladie, autre absence...), l'indemnité sera tout de même versée et notifiée à l'agent pour ne pas le pénaliser.

Les critères retenus sont les suivants :

- Contribution à l'activité du service : 10 points
- Qualités relationnelles : 15 points
- Qualité du travail fourni : 30 points
- Respect des consignes et de ordres : 10 points
- Assiduité et ponctualité : 5 points
- Degré d'autonomie en tenant compte du cadre d'emploi : 15 points
- Implication dans le travail : 15 points

L'agent se verra octroyer le montant suivant :



(Nombre de points de l'agent / somme des points récoltés par l'ensemble des agents de la collectivité) * Enveloppe totale fixée annuellement par le Conseil Municipal.

4) ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution individuelle de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement fera l'objet de deux arrêtés individuels du Maire de la Commune.

Le Maire déterminera :

- Les bénéficiaires au regard des modalités d'attribution définies par l'organe délibérant ;
- Le montant alloué à chacun. Ce montant est individualisé et proratisé dans les mêmes proportions que le traitement pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

L'arrêté portant attribution de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement a une validité permanente.

L'arrêté portant attribution de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement a une validité limitée à l'année.

5) MODALITÉS DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION EN CAS D'ABSENCES

a) La part fixe de l'IFSE

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles, il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État du décret n° 2010-997 du 26 août 2010. L'indemnité sera maintenue pendant :

- les congés annuels,
- les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail,
- les congés de maladie ordinaire hors l'application du jour de carence et uniquement les 7ers jours,
- les congés pour accident de service ou maladie professionnelle,
- les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption,
- les périodes de temps partiel thérapeutique.

L'indemnité est suspendue durant le congé de longue durée, de grave maladie et de longue maladie ou dans le cas de service non fait pour lequel aucun traitement n'est versé (grève, congé sans solde, ASA non rémunérée, exclusion temporaire de service, suspension).

L'indemnité est suspendue à compter du 8^{ème} jour de congé de maladie ordinaire.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé

au titre de la maladie ordinaire ou d'un congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce premier congé de maladie lui demeurent acquises.

L'agent ne peut pas cumuler les indemnités acquises et maintenues pendant le premier congé de maladie avec celles dues au titre du congé de longue maladie ou de grave maladie.

Lorsque, le fonctionnaire est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de longue maladie lui demeurent acquises.

Le versement de l'indemnité sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement pendant les périodes d'autorisations spéciales d'absence, ou de départ en formation (sauf congé de formation professionnelle).

Le versement de l'indemnité sera suspendu pendant les périodes de congé de formation professionnelle, de suspension dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Le montant des primes indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service dans le cas du temps partiel thérapeutique.

Les fonctionnaires à temps partiel perçoivent une fraction de l'indemnité, égale au rapport entre la durée hebdomadaire du service qu'ils effectuent et la durée hebdomadaire de service d'un agent du même grade à temps plein (par exemple, 60% pour un agent bénéficiaire d'un temps partiel correspondant à 60% d'un temps plein), sauf pour les fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel à 80%, pour lesquels la fraction est égale aux 6/7èmes du traitement et des primes et indemnités ; et pour les fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel à 90%, pour lesquels la fraction est égale aux 32/35èmes du traitement et des primes et indemnités.

b) La part variable de l'IFSE

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles, il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État du décret n° 2010-997 du 26 août 2010. L'indemnité sera versée pour les périodes :

- les congés annuels,
- les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail,
- les congés pour invalidité temporaire imputable au service,
- les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption,
- les périodes de temps partiel thérapeutique.

Le versement de l'indemnité sera suspendu pendant les congés de maladie ordinaire, congé longue durée, congé grave maladie ou congé de longue maladie, ou dans le cas de service non fait pour lequel aucun traitement n'est pas versé (grève, congé sans solde, ASA non rémunérée, exclusion temporaire de service, suspension).

Les fonctionnaires à temps partiel perçoivent une fraction de l'indemnité, égale au 

rapport entre la durée hebdomadaire du service qu'ils effectuent et la durée hebdomadaire de service d'un agent du même grade à temps plein (par exemple, 60% pour un agent bénéficiaire d'un temps partiel correspondant à 60% d'un temps plein), sauf pour les fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel à 80%, pour lesquels la fraction est égale aux 6/7èmes du traitement et des primes et indemnités ; et pour les fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel à 90%, pour lesquels la fraction est égale aux 32/35èmes du traitement et des primes et indemnités.

c) Cumuls

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.
- Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1)** D'adopter les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- 2)** D'abroger les délibérations en date du 29 janvier 2007 et du 8 juillet 2019 relative au régime indemnitaire applicable au personnel relevant des cadres d'emplois de la police municipale ;
- 3)** De retirer la délibération n°2025-01-05 du 14 janvier 2025 sur la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) de la police municipale ;
- 4)** De prévoir que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de transmission du présent acte en Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine**



Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-42



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-43- RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ASSURANT LES MISSIONS DES ÉTUDES SURVEILLÉES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-43

1/2

2025-04-43- RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ASSURANT LES MISSIONS DES ÉTUDES SURVEILLÉES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 autorise la rétribution des heures supplémentaires effectuées dans les écoles pour le compte et à la demande des collectivités locales, notamment pour les études surveillées.

Cette activité peut en être assurée par des enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Les communes ont effet la possibilité de déterminer les taux de rémunération du personnel intervenant sur les temps périscolaires sans toutefois dépasser le maximum autorisé par circulaire préfectorale.

Par délibération du Conseil Municipal n°2024-03-32 en date du 5 mars 2024, la Commune a notamment fixé les taux de rémunération de ces personnels aux horaires maximum fixés chaque année par le Ministère de l'Education Nationale ;

Monsieur le Maire vous précise que la Commune doit fixer formellement par délibération, le nombre d'enseignants qu'elle peut recruter dans le cadre de cette activité accessoire.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à recruter quinze fonctionnaires maximum du Ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation des études surveillées. Cette activité accessoire est limitée à 4h par semaine et par fonctionnaire ;
- 2) De maintenir le taux horaire maximum fixé chaque année par le Ministère de l'Education Nationale pour les enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



VILLE
DE

LORETTE

N°2025-04-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-44- ÉTAT : MONTANT DES INDEMNITÉS D'ÉLUS VERSÉES EN 2024

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

2025-04-44- ÉTAT : MONTANT DES INDEMNITÉS D'ÉLUS VERSÉES EN 2024

Monsieur le Maire vous informe que suite à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, le Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit désormais que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Au titre de l'année 2024, les élus du Conseil Municipal ont bénéficié d'un montant d'indemnités brutes suivant au titre de leurs mandats municipaux :

Maire	Gérard TARDY	24 505, 32 €
Adjointe	Eveline ORIOL	9 653, 16 €
Adjoint	Jean-Sébastien PAYRE	9 653, 16 €
Adjointe	Joëlle BONNARD	9 653, 16 €
Adjoint	Joseph SEGUIN	9 653, 16 €
Adjointe	Virginie KERGOT	9 653, 16 €
Adjoint	Gilles RAIA	9 653, 16 €
Adjointe	Marie-Claire FAUCOIT	5 712, 00 €
Adjoint	Christophe POINAS	5 712, 00 €
Conseillère déléguée (jusqu'au 31/08/2024)	Evelyne VERGNAUD	1 913, 84 €
Conseillère déléguée	Marcelle CELIBERT	2 870, 76 €
Conseiller délégué	Vincent D'ANNA	2 870, 76 €
Conseillère déléguée (à compter du 18/09/2024)	Saida BOUDIAF	821, 36 €
Conseiller délégué (à compter du 4/07/2024)	Francesco LETO	1 419, 43 €
Conseillère déléguée	Chantal FAYELLE	2 870, 76 €
Conseillère déléguée	Delphine BERTOMEU	2 870, 76 €
Conseiller délégué (jusqu'au 31/05/2024)	Pierre VINCENT	1 196, 84 €
Conseiller délégué	Lionnel PORTALLIER	2 870, 76 €

Monsieur le Maire vous précise par ailleurs les indemnités brutes annuelles perçues par les élus communaux au titre de leur fonction de conseiller métropolitain à Saint-Etienne Métropole.

Conseiller communautaire	Gérard TARDY	2 959, 56 €
Conseillère communautaire	Eveline ORIOL	2 959, 56 €

Monsieur le Maire vous propose d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-44

2/2

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-45- AIDE À L'ENFANCE : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-45

2025-04-45- AIDE À L'ENFANCE : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Monsieur le Maire vous rappelle que depuis de très nombreuses années, la Commune a conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, afin de bénéficier du dispositif « Aide au temps libre – VACAF » qui permet l'octroi d'une aide complémentaire au financement de l'ALSH Pôle Jeunesse de Lorette. Elle est versée par la CAF en tiers payant à la Commune, en contrepartie de l'organisation de séjours pendant les vacances pour les enfants et adolescents des familles à bas revenus.

La précédente convention est arrivée à terme le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la caisse d'Allocations Familiales de la Loire dans le cadre du dispositif « VACAF – Aide aux vacances enfants » établie pour une durée du 1^{er} janvier 2025 au 10 janvier 2028 ;
- 2) D'imputer les recettes au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine**

A blue ink signature of Mme BERTOMEU Delphine, consisting of a stylized, flowing script.

CONVENTION DE PARTENARIAT SEJOURS ENFANTS ET ADOLESCENTS

Aide aux vacances enfants (AVE)

Préambule

Les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'allocations familiales

Par leur action sociale, les Caisses d'allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

L'offre de services doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

C'est pourquoi les Caisses d'allocations familiales contribuent à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires par leur politique d'aide aux vacances.

Elles réaffirment l'importance de l'accès aux Vacances pour les enfants et les jeunes, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie, et favorisent l'ouverture aux autres.

Afin de créer les conditions favorables à une qualité d'accueil des enfants et des jeunes des familles allocataires, la Mission Nationale VACAF et le gestionnaire de séjour de vacances, ci-dessous mentionnés, décident de signer une convention de partenariat.





Les conditions ci-dessous de l'aide aux vacances enfants « AVE » constituent la présente convention.

Entre :

La structure: COMMUNE DE LORETTE
Structure gestionnaire : COMMUNE DE LORETTE
Sis(e)
Place Illème Millénaire
42420 LORETTE

Représentée par : GERARD TARDY
Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caf de la Loire située au 55 Rue de la Montat CS 70 813 42925 SAINT-ETIENNE Cédex 1 représentée par : M. Christophe BONNEFOIS Directeur de la Caf de la Loire

Ci-après désigné « la Caf ».

Article 1- L'objet de la convention

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit son investissement pour favoriser les départs effectifs en vacances en s'appuyant en particulier sur la Mission nationale VACAF, pour la gestion mutualisée des fonds d'aides aux vacances des Caf.

Le départ en vacances constitue un soutien à la parentalité et un facteur d'inclusion sociale des enfants et des adolescents en leur permettant de quitter leur environnement quotidien et de favoriser la mixité sociale. Ces départs contribuent à une meilleure égalité des chances par la découverte d'autres régions et l'ouverture à des réalités différentes du quartier d'origine.

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la CAF et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'aide aux vacances enfants (AVE).

L'aide aux vacances enfants (AVE) est versée aux organisateurs de séjours enfants dont le siège social se situe en France.

Article 2 : Les modalités de l'aide aux vacances enfants « AVE »

2.1- Les modalités de calcul de l'aide

Le choix des enfants bénéficiaires, la typologie des séjours autorisés (DRAJES), le montant de l'aide ainsi que le montant de l'enveloppe budgétaire sont arrêtés annuellement par chaque Caf au travers de leur Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) accessible chaque année via le site <https://vacaf.org>.



2.2 - Les modalités de versement de l'aide

L'aide aux vacances enfants de la CAF sera versée par la Mission nationale VACAF, dont le siège est sis au 139, avenue de Lodève - 34943 MONTPELLIER CEDEX 9.

La réservation des séjours intervient en amont de leur réalisation et s'effectue dans la limite des fonds disponibles au regard de l'enveloppe budgétaire fixée par la CAF pour l'année N et au plus tard le 15/01/N+1.

Article 3 - Les engagements du gestionnaire

3.1 - Au regard de l'activité du gestionnaire

Le gestionnaire met en œuvre un projet éducatif adapté au type de public accueilli, avec un personnel qualifié, un encadrement ainsi qu'un environnement approprié.

Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination, via :

- La production d'un projet éducatif obligatoire ;
- La mise en place d'activités diversifiées.

Il s'engage à informer la CAF de tout changement apporté au projet éducatif.

3.2 - Au regard du public

Le gestionnaire s'engage à accueillir les enfants et adolescents issus des familles bénéficiaires de l'aide aux vacances enfants présents sur le site « 20xx.vacaf.org ».

Le gestionnaire s'engage à une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale.

3.3- Au regard de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires

Le gestionnaire s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

Il s'engage à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche Famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er Septembre 2015 et transmise avec la présente convention.

Dans le cas d'une sous-traitance dans l'organisation des séjours, le gestionnaire s'engage également à transmettre un exemplaire de la Charte de la Laïcité au prestataire qu'il choisira et à veiller à son respect.



Dans l'hypothèse où le prestataire recevant les enfants et adolescents des familles allocataires ne respecterait pas tout ou partie de la Charte de la laïcité, le gestionnaire s'engage à ne plus inscrire de familles dès prise en compte de l'information, et à en informer VACAF.

3.4- Au regard des données accessibles sur le site de gestion VACAF

VACAF met à disposition un site «20xx.vacaf.org» sur lequel le gestionnaire :

- consulte les droits de la famille allocataire,
- saisit les réservations des enfants bénéficiaires,
- facture les aides par enfant et séjour,
- s'informe sur les dispositifs et actualités de VACAF.

Les informations accessibles sur le site « 20xx.vacaf.org », sont mises à disposition du gestionnaire, en conformité avec la réglementation CNIL et le règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur.

Le représentant légal veille à l'attribution des accès suivant le principe de moindre affectation. En d'autres termes, l'octroi d'habilitation d'accès au site de gestion VACAF ne doit s'effectuer qu'aux personnes en ayant strictement l'utilité.

Le gestionnaire s'engage à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par le personnel et /ou le sous-traitant qu'il habilite pour l'accès au site VACAF :

- Prendre toutes mesures de sécurité pour assurer la conservation et l'intégrité des informations traitées;
- Respecter et faire respecter par son personnel et /ou le sous-traitant les règles régissant le secret professionnel : non utilisation des informations accessibles à titre personnel, non divulgation des informations à d'autres personnes qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales (article 226-13 du code pénal) ;
- Assurer le non-partage des accès par son personnel et/ ou le sous-traitant (identifiant et mot de passe unique et individuel) ;
- Assurer toutes mesures de sécurité physique (accès aux locaux et matériels) et logistique, afin d'empêcher que des tiers non autorisés aient accès aux informations.

La connexion sur le site de gestion est sécurisée à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe unique et individuel. Ce mot de passe est désactivé annuellement et doit faire l'objet d'un nouveau choix à la première connexion de l'année suivante.

L'ensemble des comptes collaborateurs est désactivé annuellement et doit faire l'objet d'une réactivation par le représentant légal.

Cependant le représentant légal s'engage à la désactivation des accès collaborateur en cas de départ ou de changement de poste en cours d'année de ces derniers.

Toutes les connexions ou tentatives de connexion font l'objet d'un enregistrement. Un contrôle des connexions peut être réalisé.



En cas d'oubli du mot de passe, le site de gestion VACAF vous permet de recevoir un lien pour le changer. Celui-ci vous est adressé sur votre adresse mail (identifiant renseigné sur le site internet).

En cas d'incidents de sécurité (perte ou vol des mots de passe, utilisation frauduleuse d'information...), le représentant légal s'engage à informer immédiatement VACAF via la messagerie du site VACAF.

Le représentant légal est responsable de la bonne gestion des accès au site « 20xx.vacaf.org ».

En cas de manquement constaté dans la gestion des habilitations, VACAF peut suspendre à tout moment l'habilitation à titre conservatoire, forcer la modification des mots de passe utilisateurs, voire supprimer l'habilitation et résilier la convention.

VACAF peut procéder à des vérifications et audits de sécurité.

3.5- Au regard des modalités d'enregistrement et de versement de l'aide aux vacances enfants

VACAF met à disposition un site «20xx.vacaf.org» sur lequel le gestionnaire :

- consulte les droits de la famille allocataire,
- saisit les réservations des enfants bénéficiaires,
- facture les aides par séjour.

Le gestionnaire s'engage à inscrire sur le site « 20xx.vacaf.org » les enfants et adolescents avant **le début du séjour** de sorte à :

- mettre à jour la participation des enfants bénéficiaires afin d'actualiser le budget de chaque Caf ;
- déclarer le coût prévisionnel du séjour déduction faite des aides octroyées à la famille (Etat, collectivité territoriale, CSE ...)
- percevoir l'aide allouée par la Caf en tiers payant. Il appartient au gestionnaire de recouvrer directement la participation financière résiduelle due par les familles.

La facturation est transmise via le site de gestion VACAF par le gestionnaire, une fois le séjour réalisé, et s'accompagne de :

- la confirmation des enfants et des adolescents participant aux séjours présents sur le site « 20xx.vacaf.org »,
- le coût réel du séjour par enfant (hors aide VACAF) et déduction faite d'éventuelles aides octroyées par d'autres organismes,
- le téléchargement obligatoire des récépissés SDJES de chaque séjour.

Une fois le traitement de la facturation effectué par VACAF, une notification est transmise par courriel à la structure l'informant du versement de l'aide attribuée.

En cas d'erreur sur le montant de l'aide versée, une régularisation en positif ou négatif pourra intervenir ultérieurement afin de garantir le juste paiement de l'aide.

La facturation relative aux séjours organisés en année N doit être adressée à VACAF au plus tard le 31 décembre de l'année N, à l'exception de la



facturation des séjours organisés sur les vacances de Noël N qui pourra être adressée jusqu'au 15 février de l'année N+1.

3.6- Au regard de la communication

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la CAF dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, et messages internet, visant le service couvert par la présente convention.

Il s'engage à accepter de paraître sur le site grand public vacaf.org.

3.7- Au regard des obligations légales et réglementaires

Le gestionnaire s'engage au respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires relatives aux accueils collectifs de mineurs et en matière :

- d'agrément, de conditions d'ouverture, de locaux, de création de service, d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf, d'assurances ;
- de procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

Tout contrôle des services de l'Etat et notamment des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) concluant à un non-respect de la réglementation en matière d'accueil collectif de mineurs entraîne la suspension immédiate de l'Aide aux vacances enfants « AVE » et le remboursement des sommes correspondantes déjà versées.

L'autorisation de fonctionnement est un élément indispensable au versement de l'Aide aux vacances enfants « AVE » pour des enfants de moins de 6 ans.

Tout contrôle des services de la Pmi concluant au non-respect de la réglementation en matière d'accueil de jeunes enfants et entraînant une réduction ou une suspension de l'autorisation de fonctionnement sera prise en compte.

Le gestionnaire s'engage à informer la CAF de tout changement apporté dans l'organisation du séjour ou de son fonctionnement qui impacte ses obligations légales et réglementaires (modification des statuts, changement de représentant légal, ...).

3.8- Au regard des pièces justificatives

Le gestionnaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives suivantes :

- Projet éducatif
- Statuts de la structure datés et signés
- Liste des membres du Conseil d'administration et du bureau

- Charte de la laïcité signée
- Avis de situation Sirene ou avis de déclaration Rna (pour les structures non inscrites au sirene)

Le gestionnaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives.

Les justificatifs seront téléchargés sur le site « 20xx.vacaf.org ». Des documents complémentaires pourront être demandés au gestionnaire si nécessaire.

Le gestionnaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, durée pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la CAF et être mises à disposition en cas de contrôle sur place ou sur pièces.

Article 4 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

La CAF s'engage auprès de VACAF à transmettre annuellement les conditions d'octroi des aides reprises dans leur règlement intérieur d'Action Sociale permettant une mise en ligne via le site « 20xx.vacaf.org » et une consultation par le gestionnaire.

Article 5 - Les engagements de VACAF

5.1- Au regard des informations fournies

VACAF s'engage à mettre à disposition du gestionnaire une base de données sur le site intranet sécurisé accessible via un identifiant et un mot de passe unique et individuel permettant d'accéder aux données suivantes :

- la liste des enfants bénéficiaires de l'AVE ;
- le montant de l'aide octroyée par enfant,
- la Caf de rattachement.

5.2- Au regard de l'accès au site intranet de gestion :

VACAF met à disposition un site « 20xx.vacaf.org » sur lequel l'organisateur de séjour pourra :

- Consulter les droits de la famille éligible,
- Saisir les réservations des enfants bénéficiaires,
- Facturer les aides par enfant et séjour,
- S'informer sur les dispositifs et actualités de VACAF.

Les informations accessibles sur le site « 20xx.vacaf.org », sont mises à disposition de l'organisateur de séjour, en conformité avec la réglementation CNIL et le règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur.

5.3- Au regard de la communication



Handwritten signature in blue ink.



VACAF s'engage à publier sur le site vacaf.org la liste des gestionnaires de séjours enfants conventionnés.

5.4- Au regard du paiement

VACAF s'engage à verser l'AVE dont le pourcentage et les conditions d'attribution sont déterminés dans le RIAS par le Conseil d'administration de la Caf adhérente au dispositif.

Article 6 - L'évaluation et le contrôle

6.1- Le suivi des engagements

VACAF assure le suivi des engagements par le biais :

- d'enquêtes de satisfaction auprès des allocataires et des partenaires,
- de vérifications suite à des réclamations de familles allocataires,
- de contrôles sur place ou sur pièces.

6.2- Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

VACAF, avec le concours éventuel des Caf, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention, afin de vérifier la conformité des séjours réalisés et sans que le gestionnaire ne puisse s'y opposer.

Le gestionnaire s'engage à mettre à disposition, tous les documents nécessaires à ces contrôles, et notamment les disponibilités, les fiches de présence des enfants, les fiches d'évaluation de fins de séjours, le listing des réservations, les factures de séjours.

Le site 20xx.vacaf.org pourra également faire l'objet de vérification, afin de s'assurer de la fiabilité des données enregistrées.

Le contrôle est réalisé dans le cadre d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération de tout ou partie des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs ou de tout autre document dans le cadre du contrôle peut remettre en question le versement de l'aide, voire le conventionnement de la structure et entraîner, le cas échéant, la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 7 - La durée et la révision des termes de la convention

La présente convention de financement est conclue du 01 Janvier 2025 au 10 Janvier 2028

Le renouvellement devra s'effectuer par demande expresse via le site «20xx.vacaf.org».

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'une nouvelle convention.

Article 8 - La fin de la convention



8.1- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

8.2- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- constatation d'usage des fonds versés par VACAF non conformes à leur destination;
- modification unilatérale d'un des termes de la présente convention ;
- de force majeure;
- de non-respect de la Charte de la Laïcité.

8.3- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 3 mois.

8.4- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 - Les recours

9.1- Recours gracieux

La Directrice/le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales est compétent(e) pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention..

9.2- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

Article 10 : Signature électronique

Le présent contrat est conclu via un service de signature électronique puis par la transmission électronique en format PDF du contrat ainsi signé. Les

parties conviennent qu'il aura valeur d'original, liant pleinement et valablement les parties.

Les parties s'engagent à considérer les signatures sous la forme et au moyen des procédés précités comme équivalentes à la forme écrite et s'engagent dès lors à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ni la force probante du présent contrat sur le fondement de la nature électronique de leur signature.

Le gestionnaire reconnaît avoir reçu un exemplaire de l'ensemble des éléments constitutifs de la présente convention pour l'aide aux vacances enfants « AVE » et en avoir pris connaissance.

Les parties de la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Lu et approuvé,

Caf de la Loire
Directeur de la Caf de la Loire
M. Christophe BONNEFOIS

Le représentant légal
GERARD TARDY





Directeur de la Caf de la Loire	Responsable légal de la structure
M. Christophe BONNEFOIS	GERARD TARDY

Signataire
Pour le directeur
Mme Anne-Claire CASTE
Directrice des politiques sociales et de
l'innovation de la Caf de la Loire

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-46- DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-46

2025-04-46- DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune est en train de construire un nouveau restaurant scolaire, voie Jean Mugniery.

Il convient de dénommer formellement par délibération du Conseil Municipal, ce futur espace.

Monsieur le Maire vous rappelle que la direction de l'école Jean de la Fontaine a sollicité les enfants des CM1 et CM2 pour qu'ils émettent un choix de plusieurs appellations possibles à proposer aux membres du Conseil municipal. Par une consultation écrite, 6 propositions ont été ensuite soumises à l'ensemble des membres du conseil municipal. Les 2 propositions majoritaires ont ensuite été soumises pour vote final aux enfants de l'école Jean de la Fontaine. La proposition « La table des écoliers » a recolté la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire vous propose donc de baptiser le futur restaurant scolaire, situé voie Jean Mugniery « LA TABLE DES ÉCOLIERS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-47- APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HAMEAU GIRARD

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-47

2025-04-47- APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HAMEAU GIRARD

Par délibération n°2023-01-09 en date du 26 janvier 2023, la Commune a lancé une procédure de déclassement du domaine public communal d'un espace matérialisé en rose sur le plan joint (cadastré temporairement partie A) situé au 7, Hameau Girard.

Ce terrain, ayant fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte, dispose d'une nouvelle référence cadastrale temporaire avant déclassement (B 1309 de 29 m²). Préalablement, un arrêté de voirie portant nouvel alignement a été dressé le 30 novembre 2021 et le terrain a été juridiquement désaffecté par Saint Etienne Métropole par décision n°2022-01222 en date du 13 décembre 2022.

Cette procédure a par ailleurs fait l'objet d'une enquête publique du 13 mars 2023 au 29 mars 2023 inclus, soit une durée réglementaire de 15 jours.

Il est donc désormais possible de constater la désaffectation matérielle du bien et d'acter son déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession ultérieure.

Ainsi :

VU, l'article L 1413-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R 141-4 à R 141-10 dudit code ;

VU, l'article L 1411-4 et suivants du Code de la Voirie Routière, fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement des voiries communales ;

VU, l'arrêté métropolitain du 30 novembre 2021 portant nouvel alignement ;

VU, la décision métropolitaine n°2022-01222 en date du 13 décembre 2022 désaffectant le bien

VU, la délibération n°2023-01-09 du 26 janvier 2023 lançant la procédure de déclassement du domaine public ;

VU, le plan de division établi par la société GEOLIS, géomètre expert délimitant le terrain communal déclassé ;

VU, l'enquête publique de déclassement du domaine public communal d'une partie de la voie Hameau Girard du 13 au 29 mars 2023 ;

VU, l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 31 mars 2023

Monsieur le Maire propose :

- 1)** De constater la désaffectation de la parcelle cadastrée B 1309 d'une superficie de 29 m² sise Hameau Girard, telle qu'elle figure sur le document d'arpentage établi par la société GEOLIS ;
- 2)** De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;
- 3)** De décider de son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- 4)** De l'autoriser à signer tout acte et documents en vue de la réalisation de cette opération.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY

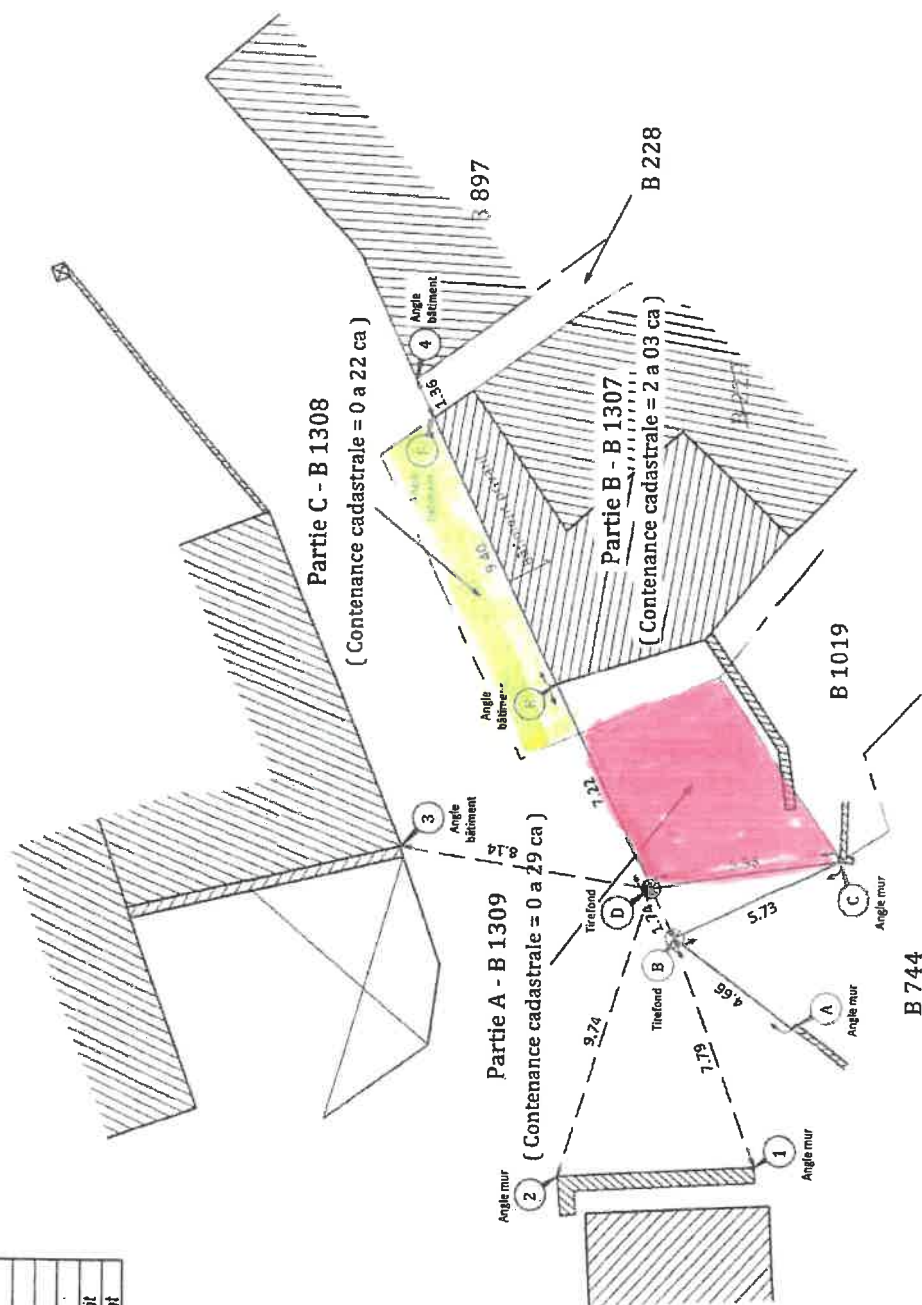


Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine

Ce plan n'a aucune valeur sans le titre et la page au dos (notes, servitude, légende, repré:

Adresse "Hameau Girard"

Points	X	Y	Nature
1	1824654.32	5147213.01	Angle mur
2	1824653.96	5147219.23	Angle mur
3	1824664.51	5147224.36	Angle bâtiment
4	1824679.48	5147224.06	Angle bâtiment
A	1824658.85	5147211.87	Angle mur
B	1824661.68	5147215.56	Tirefond
C	1824664.18	5147210.41	Angle mur
D	1824653.25	5147216.32	Tire fond
E	1824669.77	5147219.43	Angle bâtiment
F	1824678.74	5147223.49	Angle bâtiment



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-48- ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN SIS IMPASSE JULES VALLÈS APPARTENANT AUX CONSORTS MAZENCIEUX

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-48

**2025-04-48- ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN SIS IMPASSE JULES VALLÈS
APPARTENANT AUX CONSORTS MAZENCIEUX**

Monsieur le Maire vous indique qu'il a reçu un courrier en date du 26 février 2025 des consorts MAZENCIEUX proposant à la Commune de Lorette, la cession de la parcelle cadastrée section B numéro 215, sise impasse Jules Vallès, d'une contenance de 345 m²

En amont, Monsieur le Maire s'était rapprochée d'eux pour les informer que la Commune était acheteuse. Il vous précise en effet que cette parcelle présenterait un intérêt pour la Commune afin de créer un évacuateur d'eaux pluviales qui serait raccordé au ruisseau le Grézieux.

Monsieur le Maire vous informe qu'il a proposé un prix d'acquisition fixé à l'euro symbolique.

L'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'est pas requis.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 215, sise Impasse Jules Vallès, à l'euro symbolique aux consorts MAZENCIEUX.
- 2) De confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3) De prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire ;
- 4) De l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5) D'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

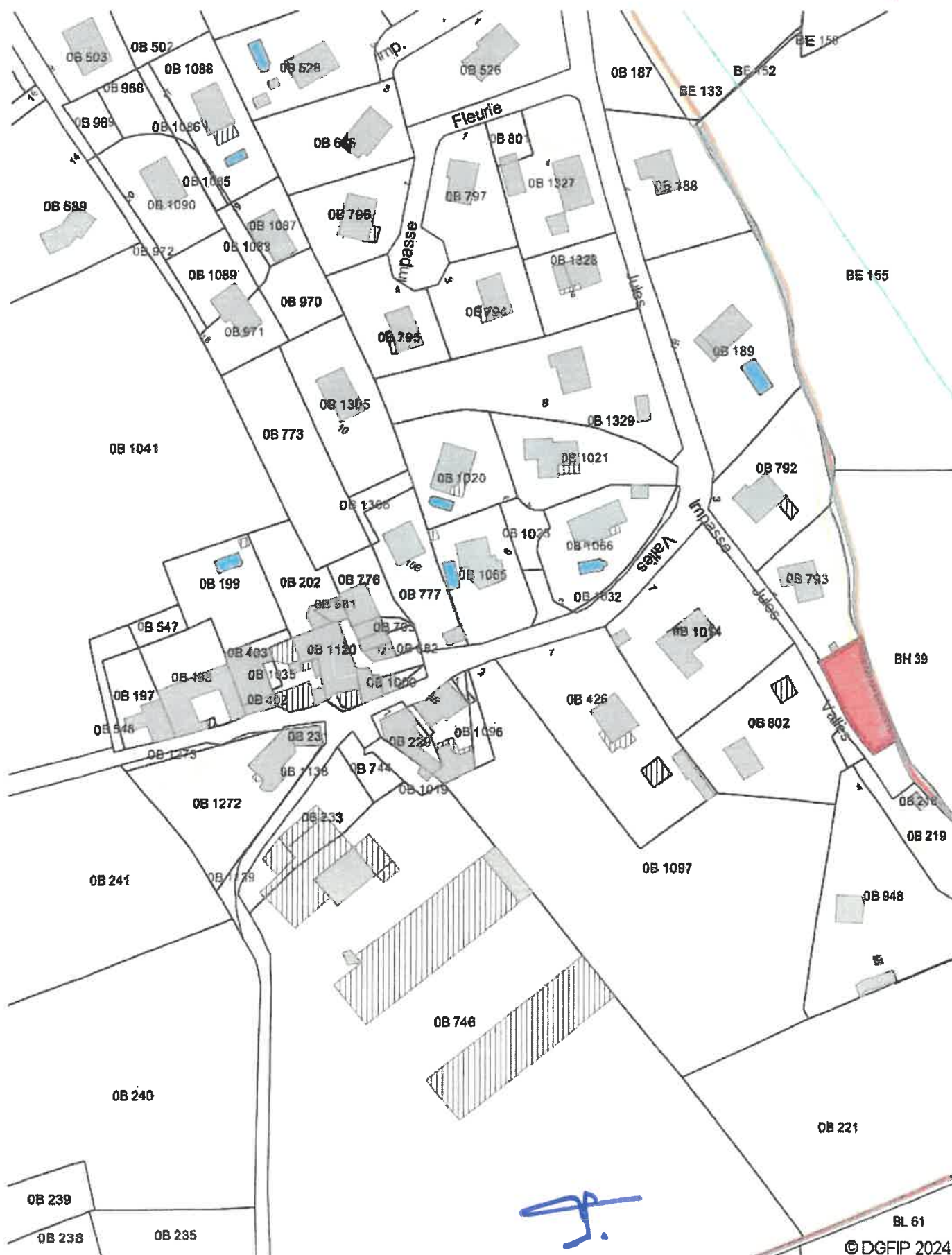
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 avril à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le mardi 1^{er} avril 2025.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2025-04-49- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

2025-04-49- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire est chargé d'exercer au nom de la Commune, l'ensemble des droits de préemption défini par le Code de l'Urbanisme. Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- Quartier Serve Bourdon section I numéro 425, appartenant à HAULOTTE GROUP SA ;

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2025-69 : De confier à la société *ZOLPAN Rue du Rocher 42 000 SAINT-ETIENNE* la fourniture de peinture pour la rénovation en régie de la montée d'escalier des salles Braëmer et Ventura pour un montant de 813,16 € TTC (677,63 € HT) ;

2025-70 : De confier à la société *PRIER SAS, 17 Rue Barthélémy BRUNON, 42800 RIVE DE GIER* des travaux pour la fourniture et pose d'une porte d'entrée extérieure de dimension 1 170 x 2 370 mm (en remplacement) pour l'école primaire Jean de la Fontaine, pour un montant de 3 564,00 € TTC (2 970,00 € HT) ;

2025-71 : De confier aux *Ets SARL D'HITELEM 46, rue Emile Zola 42 650 SAINT JEAN BONNEFONDS*, la fourniture et livraison d'une cuisinière vitrocéramique pour l'Ecole Marie Curie, pour un montant total de 510,00 € TTC (soit 425,00 € HT, taxe écocontribution comprise) ;

2025-72 : De confier, à la société *TARDY Frédéric SARL ZI du Coin 80, route du Coin 42 400 SAINT-CHAMOND*, les travaux de rénovation en peintures avec changement de dalles de plafond acoustiques à la crèche Coline et Colas, pour un montant total de 23 735,14 € TTC (19 779,28 € HT). Les travaux devront être réalisés pendant les vacances d'été 2025 de la crèche Coline et Colas ;

2025-73 : De conclure et signer un accord cadre mono attributaire à bons de commande, avec un nombre d'intervention annuelles minimum et avec un nombre d'intervention annuelles maximum, pour des prestations d'entretien des espaces verts :

- Lot 1 entretien des pelouses,
- Lot 2 Entretien et Taille des haies et arbustes,
- Lot 4 Elagage

avec la société *GIER PAYSAGES 32, rue Adèle Bourdon 42 420 LORETTE*, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} Mars 2025 ;

2025-74 : De conclure et signer un accord cadre mono attributaire à bons de commande, avec un nombre d'intervention annuelles minimum et avec un nombre d'intervention annuelles maximum, pour des prestations d'entretien des espaces verts :

- Lot n°03 - Entretien et plantation des massifs floraux et suspensions,
- avec la société *TISSOT PAYSAGES 19 Bis Rue Jean Berthon 42290 SORBIERS*, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} Mars 2025 ;



2025-75 : De confier à la société *DUMAS Père & Fils 15, rue Barthélémy BRUNON 42800 RIVE DE GIER*, un accord cadre mono-attributaire à bons de commande ayant pour objet les travaux d'entretien des installations de plomberie sanitaire des bâtiments communaux, passé sous la forme d'une procédure adaptée, sans montant annuel minimum et pour un montant annuel maximum de 24 000,00 € TTC (20 000,00 € HT), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction ;

2025-76 : De confier à la société *POUGHON CHARVOLIN SARL 740, boulevard Noël Landy 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ*, un accord cadre mono-attributaire à bons de commande de services d'entretien des installations électriques des bâtiments communaux, sans montant annuel minimum et pour un montant annuel maximum de 20 000,00 € HT (24 000,00 € TTC), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction ;

2025-77 : De confier à la société *EDENRED 166/180 Boulevard Gabriel PERI 75 009 PARIS*, un accord cadre mono-attributaire à bons de commande de fourniture et livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune de Lorette, passé sous la forme d'une procédure adaptée, sans montant minimum et pour un montant maximum de 50 000,00 € HT. Ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Ce marché sera tacitement renouvelable trois fois, par périodes d'une année ;

2025-78 : De confier à *JL SYSTEMS 2 allée de l'Electronique 42 000 SAINT ETIENNE*, un abonnement fibre FTTH (engagement sur 36 mois) pour le Pôle Jeunesse pour un montant mensuel de 66,00 € TTC (55,00 € HT) et la fourniture et l'installation d'un routeur Wifi, pour un montant de 300,00 € TTC (250,00 € HT) ;

2025-79 : De confier à la société *GIER PAYSAGE 32, rue Adèle Bourdon 42 420 LORETTE*, un marché de service, passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, relatif à l'enlèvement des mauvaises herbes au cimetière de Lorette, y compris sur les concessions des bienfaiteurs de la Commune comprenant 10 passages annuel en débroussaillage mécanique des herbes en tous genre sur l'ensemble du cimetière avec nettoyage des tombes suite aux éventuelles projections, sans aucune application de produit phytosanitaire. Ce marché est conclu période comprise entre le 1^{er} mars 2025 et le 28 Février 2028 (3 ans), pour un montant forfaitaire annuel de 13 614,48 € TTC (11 345,40 € HT). Ce montant est révisable annuellement à la date anniversaire du marché suivant l'indice INSEE ;

2025-80 : De confier à la *Librairie de Plaisance 24, place de la Liberté 42 400 SAINT CHAMOND*, la fourniture et livraison de livres non scolaires (bandes dessinées et romans), destinés à renouveler l'offre de la médiathèque-ludothèque Yves Duteil, pour un montant 1 538,00 € TTC ;

2025-81 : De confier à la société *AGENCE BRUNO sise 9 Rue Claude Bruyas, 42800 Saint-Martin-la-Plaine* la fourniture d'un panneau de nuanciers (façades, menuiseries et ferronneries) pour l'Opération Façades de la Commune, pour un montant de 610,80 € TTC (509,00 € HT) ;



Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-49

3/8



2025-82 : De confier à « *SWEET CYCLO* » Chez Mlle Laurence CERCLIER 4, Rue Ernest FABREGUE 69 009 LYON, la production et la réalisation d'une animation musicale avec 9 musiciens pour le bal du 10 Mai 2025 de 18h30 à 22h00 sur la place du IIIème Millénaire de 15h30 à 19h00, pour un montant de 2 150 ,00 € TTC (TVA non applicable selon l'article 293b du Code Général des Impôts) hors droits d'auteurs et frais SACEM ;

2025-83 : De confier à *JL SYSTEMS 2 allée de l'Electronique 42 000 SAINT ETIENNE*, un abonnement internet 4G et la location d'un routeur pour l'utilisation de la GTC de la salle de l'Ecluse pour un montant mensuel de 36,00 € TTC (30,00 € HT) soit 432,00 € TTC par an ;

2025-84 : De confier à la société *ACS 46, rue Barrouin 42 000 SAINT ETIENNE*, la fourniture et installation de plans d'évacuation dans le groupe scolaire, pour un montant de 600,00 € TTC soit 500,00 € HT ;

2025-85 : De confier à la société *CPS 19 Boulevard de l'Industrie 42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT* la mise en place d'un transmetteur GSM (fourniture, installation, mise en service, essais) à associer au système d'alarme de la salle Hôtel de Ville, pour un montant total de 704,40 € TTC (587,00 € HT) ;

2025-86 : De confier à la société « *COMPAGNIE DE LA GRIOTTE* » domiciliée 43, Rue Voltaire 92 300 LEVALLOIS PERRET, la production et la cession du droit d'exploitation du spectacle « DADDY BLUES » prévu le 31 Janvier 2026, salle multifonction de l'Ecluse à Lorette dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 pour un montant de 9 178,50 € TTC (8 700,00 € HT avec TVA à 5,5 %) hors droits d'auteur en plus ;

2025-87 : De confier un contrat de vérification du système SSI pour le groupe scolaire Jean de la Fontaine (pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 renouvelé de façon tacite pour une durée maximum de 3 ans soit au plus tard le 31/12/2027) à la société *ACF RESEAUX située 186 ZAC du Crouloup 69 380 CHASSELAY* pour un montant annuel révisable de 618,84 € HT soit 742,61 € TTC (montant révisable à l'anniversaire du contrat) ;

2025-88 : De confier à la *Marbrerie MONCHAND sise 20, route de Fouay 42400 St CHAMOND*, les travaux de nettoyage (démontage, creusement, d'une petite tombe, exhumation des corps et repose de la dalle) de la concession (L45) au cimetière de Lorette, pour un montant de 710,00 € TTC (la fourniture de caisses reliquaires ou cercueil sont en sus selon les besoins) ;

2025-89 : De confier à la société *REXEL ZA du Sardon 42 800 GENILAC*, la fourniture de 4 câbles d'alimentation électrique de longueur 5 mètres et de 4 câbles HDMI de même dimension pour le Pôle Jeunesse, pour un montant de 199,90 € TTC (166,58 € HT) ;

2025-90 : De confier à la société *DELOR Le Pavillon, 42420 LORETTE* une commande de travaux de fourniture et pose de potelets pour l'aménagement du trottoir Rue Eugène Brosse, pour un montant de 441,60 € TTC (368,00 € HT) ;

2025-91 : De confier à la société *DELOR Le Pavillon, 42420 LORETTE* une commande de travaux de voirie pour la réalisation de sondages des réseaux Eaux usées- Eaux pluviales Rue Denis Papin, pour un montant de 1 107,60 € TTC (923,00 € HT) ;



2025-92 : De proposer aux groupes d'enfants, qui fréquentent les différents secteurs du C.L.S.H. à l'occasion des vacances d'Avril 2025, accompagnés de leurs animateurs, les animations ci-dessous :

Animations	Montants TTC
FESTIJEUX ET CIE - 38 VILLARD BONNOT Spectacle sur la gastronomie française	1 287,10 €
LA FERME DES RUMINETTES - 42 SAINT MARTIN LA PLAINE Ferme pédagogique	396,00 €
WARRIORS ADVENTURE - 69 VILLEURBANNE Jeux intérieurs,	808,00 €
LE CHAPLIN - 42 RIVE DE GIER Cinéma	203,00 €
GREZIEUX BAR - 42 LORETTE Fourniture de pizzas	441,00 €
MAISON DEPARTEMENTALE DE LA PECHE ET DE LA NATURE - 42 SAINT JUST SAINT RAMBERT Découverte des habitants de la mare et confection des jeux de pêche à la ligne	480,00 €

2025-93 : De confier à la société *POUGHON CHARVOLIN SARL 740, boulevard Noël Landy 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ* les travaux pour remplacer un luminaire dans les toilettes extérieures et d'installer un hublot éclairant devant la porte d'entrée principale du local pétanque situé Rue Eugène Brosse pour un montant de 315,00 € TTC (262.50 € HT) ;

2025-94 : De confier à la société *TRAFIC domiciliée 4 Rue Jean-Louis Etienne 57140 NORROY LE VENEUR* la fourniture, le montage et le câblage de la signalisation lumineuse (rampe) sur le toit du véhicule de police municipale DUSTER (suite à une modification législative), pour un montant de 2 899,20 € TTC (2 416,66 € HT) ;

2025-95 : De confier à la société « *LES GRANDS THEATRES* » sise 1, La sentinelle SUD 27 270 MESNIL EN OUCHE, la production et la cession du droit d'exploitation du spectacle « *BENUREAU (ENTIER)* » prévu le 27 Février 2026, salle multifonction de l'Ecluse à Lorette dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 pour un montant de 10 022,50 € TTC (9 500,00 € HT avec TVA à 5,5 %) hors droits d'auteur en plus ;

2025-96 : De confier à la société « *ADL PRODUCTION* » sise 34, Rue Marcel Ouvrier 91 550 PARAY VIELLE POSTE, la production et la cession du droit d'exploitation du spectacle « *CLASSE !* » prévu le 25 Avril 2026, salle multifonction de l'Ecluse à Lorette dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 pour un montant de 8 000 € TTC (TVA non applicable) hors droits d'auteur en plus ;

2025-97 : De confier à la société *REOCREUX sise 13 Bis Route de Saint Etienne 42 400 SAINT CHAMOND*, la fourniture, livraison et mise en place d'un apéritif pour 90 personnes, à l'occasion de la cérémonie patriotique du 10 mai 2025, au prix unitaire de 22,50 € TTC la part (soit un montant de 2 025,00 € TTC) ;

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 8 avril 2025 – DCM 2025-04-49

5/8

2025-98 : De confier à la société *ROZIERES SAS* sise 4 Rue Simone de Beauvoir, 42 580 L'ETRAT des travaux pour la fourniture et pose d'un pare-vue métallique au 7 Rue Jean Moulin, pour un montant de 3 828,00 € TTC (3 190,00 € HT) ;

2025-99 : De confier à Mme *FURMINIEUX Pauline*, établie sous le nom commercial *VERONIQUE Fleurs* 10, rue Louis pasteur 42 320 LA GRAND' CROIX (SIRET 888446184 00010), un accord cadre mono attributaire à bons de commande, passé selon une procédure adaptée, pour la fourniture de plantes vertes et de fleurs coupées (couronnes, gerbes, bouquets, ...) pour les mariages, baptêmes républicains, cérémonies, et autres manifestations, sans montant annuel minimum et pour un montant annuel maximum de 3 000,00 € HT (3 600,00 € TTC), pour une période initiale d'un an à compter du 1er avril 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction ;

2025-100 : De confier à la société *PLESSIER ETANCHEITE*, 24 rue Henri Matisse- 07 500 GUILHERAND GRANGE, des travaux d'étanchéité sur la toiture du complexe sportif (remplacement de 3 caniveaux et réfection de la toiture basse avec pose de tôles), pour un montant total de 20 299,20 € TTC (16 916,00 € HT) ;

2025-101 : De confier à la société *SERP*, 4 Rue Lavoisier, 42 420 LORETTE, une commande de travaux de remise en place de la boule du rond- point Porte-ouest avec un camion grue suite à un accident de la circulation, pour un montant de 624,00 € TTC (520,00 € HT) ;

2025-102 : **Au titre du programme de l'opération « Ravalement de façades »**, une subvention est accordée pour la réalisation du projet ci-dessous désigné :

- Dossier présenté par M. et MME CAMISULI ;
- Immeuble concerné sis – **1 rue Gérard Philipe** 42420 Lorette (immeuble > 1948)
- Nature des travaux : réfection de façades
- Montant : 1327.50 €

Au titre de la délégation « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune devant les juridictions judiciaires comme administratives y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, et d'étendre cette compétence le cas échéant, aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile »

2025-103 : De défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant la juridiction compétente aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation suite à une requête en annulation déposée par Monsieur Assène MESKAOUI contre l'arrêté municipal du 9 janvier 2025 portant nouveau refus du permis de construire n°04212322S0006 ;

2025-104 : De défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant la juridiction compétente aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation suite à une requête en référé suspension déposée par Monsieur Assène MESKAOUI contre l'arrêté municipal du 9 janvier 2025 portant nouveau refus du permis de construire n°04212322S0006.



Au titre de la délégation « De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, que la Ville soit bailleur ou locataire » :

2025-105 : De mettre à disposition à titre gracieux à l'association Coline et Colas, les locaux situés au rez-de-chaussée de la copropriété « le Delay » sise 3, rue Jean-Claude Delay à Lorette, d'une surface approximative de 173 m², pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une utilisation exclusive d'un fonctionnement d'une crèche;

Au titre de la délégation « De fixer, sans limite de montant, les tarifs des services publics municipaux, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et à l'exception de ceux de la cantine scolaire » :

2025-106 : de fixer les tarifs communaux des spectacles vivants à la salle de l'Ecluse pour la saison 2025-2026 ainsi qu'il suit :

Nom du spectacle - Date	Plein tarif	Tarif réduit (lorettois, enfants jusqu'à 12 ans, chômeurs, étudiants, groupes à partir de 10 personnes) sur justificatif
Samedi 11 octobre 2025 à 20h30 ANTOINE DONNEAUX IMITATEUR MAIS PAS QUE	28 €	20 €
Samedi 22 novembre 2025 à 20h30 GHYSLAINE LESEPT GIGI VOUS DECAPE LA TIGNASSE	20 €	18 €
Samedi 29 novembre 2025 à 20h30 VALERIE BEGUE ET STEEVY BOULAY LES CABOTINES	28 €	20 €
Samedi 31 janvier 2026 à 20h30 LA BANDE A CHAPELLE DADDY BLUES	20 €	18 €
Samedi 27 février 2026 BENUREAU BENUREAU « ENTIER »	28 €	20 €
Samedi 25 avril 2026 CECILE GIROUD ET YANN STOTZ CLASSE !	20 €	18 €
Abonnement Festival de L'humour 6 spectacles non compris Chœur du Pilat (Commune extérieur) et (Lorettois avec justificatif)	126 €	102 €
Vendredi 3 avril - samedi 4 avril à 20h30 et dimanche 5 avril 2026 à 15h00 CHOEUR DU PILAT	18 €	18 € (moins de 12 ans : 8 €)

Au titre de la délégation « De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » :

2025-107 : La régie de recettes permanente « Médiathèque-Ludothèque Yves Duteil » de la Ville de Lorette est modifiée.

Au titre de la délégation « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

2025-108 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture de la concession familiale DOUMBIA indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 06/03/2025

De 2,30 mètres superficiels

Située à l'emplacement : n°45 section L

Pour un montant de 483,00 € ;

2025-109 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet de renouveler la concession familiale COGNET/BROSSY indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 20/12/2024

De 3,45 mètres superficiels

Située à l'emplacement : n°79 section B

Pour un montant de 724,50 € ;

Le Conseil Municipal en prend acte.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 9 avril 2025

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Mme BERTOMEU Delphine



VILLE
DE

LORETTE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE
SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025 À 19H30

FEUILLET DE CLÔTURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

2025-04-23-EXERCICE 2025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-04-24- CONTRAT DE PARTENARIAT VÉRIFICATION SÉLECTIVE DES LOCAUX (VSL) POUR FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES	Adopté à l'unanimité
2025-04-25- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-04-26- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET GÉNÉRAL	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-04-27-BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-04-28- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-04-29- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025	Adopté à la majorité (4 votes contre)
2025-04-30-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-31- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PÉTANQUE LORETTOISE POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-32-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-33- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POUR TOUS POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-34- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE EMAS POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-35-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-36- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB POUR L'EXERCICE 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-37- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2025-2026	Adopté à l'unanimité
2025-04-38- COTISATION 2025 À LA MISSION LOCALE GIER PILAT	Adopté à l'unanimité
2025-04-39- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2025	Adopté à l'unanimité
2025-04-40- RENOUELEMENT ADHÉSION AU PARC NATUREL REGIONAL PILAT - 2025	Adopté à l'unanimité



VILLE
DE

LORETTE

2025-04-41- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL DE 2 ND E CLASSE D'ANIMATION À TEMPS COMPLET	Adopté à l'unanimité
2025-04-42- RÉGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) DE LA POLICE MUNICIPALE	Adopté à l'unanimité (4 abstentions)
2025-04-43- RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ASSURANT LES MISSIONS DES ÉTUDES SURVEILLÉES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE	Adopté à l'unanimité
2025-04-44- ÉTAT : MONTANT DES INDEMNITÉS D'ÉLUS VERSÉES EN 2024	Acté
2025-04-45- AIDE À L'ENFANCE : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS	Adopté à l'unanimité
2025-04-46- DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE	Adopté à l'unanimité
2025-04-47- APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HAMEAU GIRARD	Adopté à l'unanimité
2025-04-48- ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN SIS IMPASSE JULES VALLÈS APPARTENANT AUX CONSORTS MAZENCIEUX	Adopté à l'unanimité
2025-04-49- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	Acté

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS :

Ø

Fait à Lorette – le 9 avril 2025

Le Maire
Gérard TARDY



La secrétaire de séance
Mme Delphine BERTOMEU